

HYDRO ONE INC. RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers consolidés, le rapport de gestion et l'information financière y afférente ont été préparés par la direction de Hydro One Inc. (« Hydro One » ou la « société »). La direction est responsable de l'intégrité, de l'uniformité et de la fiabilité de toutes les informations présentées. Les états financiers consolidés ont été dressés selon les principes comptables généralement reconnus des États-Unis et en vertu des lois sur les valeurs mobilières pertinentes. Le rapport de gestion a été préparé conformément au Règlement 51-102, partie 5.

La préparation des états financiers consolidés et du rapport de gestion comporte l'utilisation d'estimations et d'hypothèses qui font appel au jugement de la direction, particulièrement lorsque les opérations ayant une incidence sur la période comptable considérée ne peuvent être déterminées avec certitude que plus tard. Les estimations et les hypothèses sont fondées sur l'expérience, la conjoncture actuelle et diverses autres hypothèses jugées raisonnables dans les circonstances, à la suite d'une analyse critique des principales conventions comptables utilisées par la société comme il est décrit à la note 2 afférente aux états financiers consolidés. La préparation des états financiers consolidés et du rapport de gestion inclut la prise en compte des informations portant sur l'incidence prévue d'événements et d'opérations futurs. Le rapport de gestion fournit également des informations sur la situation de trésorerie et sur les sources de financement, sur les tendances en matière d'exploitation, sur les risques et sur les incertitudes. Les résultats réels futurs peuvent différer de manière importante de l'évaluation actuelle de ces informations, parce que les événements et les circonstances futurs peuvent différer des prévisions. Les états financiers consolidés et le rapport de gestion ont été dressés adéquatement dans les limites raisonnables de l'importance relative et selon les informations disponibles en date du 13 février 2014.

La mise en place et le maintien d'un contrôle interne adéquat à l'égard de l'information financière incombent à la direction de la société. Pour s'acquitter de sa responsabilité à l'égard de la fiabilité de l'information financière, la direction maintient un système exhaustif de contrôle interne et assure un service d'audit interne sur lesquels elle s'appuie. Le système de contrôle interne comprend une politique écrite de conduite de la société, la mise en œuvre d'un cadre de gestion des risques, la séparation des tâches et la délégation des pouvoirs, et des conventions comptables judicieuses et prudentes qui font l'objet d'examen réguliers. Cette structure vise à fournir l'assurance raisonnable que les actifs sont protégés et que des informations fiables sont disponibles en temps opportun. En outre, la direction a évalué la conception et l'efficacité du fonctionnement du contrôle interne à l'égard de l'information financière de la société en fonction des critères énoncés dans le document intitulé « Internal Control – Integrated Framework (1992) » publié par le Committee of Sponsoring Organizations de la Treadway Commission. En se fondant sur cette évaluation, la direction a conclu que le contrôle interne à l'égard de l'information financière maintenu par la société était efficace au 31 décembre 2013. L'efficacité de ces contrôles internes et les constatations sont des points présentés au besoin à la direction et au comité d'audit et des finances du conseil d'administration de Hydro One.

Les états financiers consolidés ont été examinés par KPMG S.R.L./S.E.N.C.R.L., auditeurs externes indépendants nommés par l'actionnaire. La responsabilité des auditeurs externes consiste à exprimer une opinion sur la présentation fidèle des états financiers consolidés selon les principes comptables généralement reconnus des États-Unis. Le rapport des auditeurs indépendants fait état de la portée de leur examen et de leur opinion.

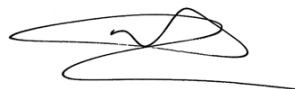
Le conseil d'administration de Hydro One, par l'intermédiaire de son comité d'audit et des finances, est tenu de s'assurer que la direction s'acquitte de ses responsabilités en matière de présentation de l'information financière et de contrôle interne. Le comité d'audit et des finances de Hydro One se réunit périodiquement avec la direction, ainsi qu'avec les auditeurs internes et les auditeurs externes afin de s'assurer que tous s'acquittent de leurs responsabilités respectives et de passer en revue les états financiers consolidés avant de recommander leur approbation par le conseil d'administration. Les auditeurs externes ont eu librement et directement accès au comité d'audit et des finances, en présence ou en l'absence de la direction, pour discuter des constatations découlant de leur audit.

Le président et chef de la direction ainsi que le chef de l'administration et chef des finances ont produit les attestations portant sur les états financiers consolidés annuels et le rapport de gestion annuel de Hydro One, sur les contrôles et procédures de communication de l'information connexes, ainsi que sur la conception et l'efficacité des contrôles à l'égard de l'information financière connexes.

Au nom de la direction de Hydro One Inc.,



Carmine Marcello
Président et chef de la direction



Sandy Struthers
Chef de l'administration et chef des finances

HYDRO ONE INC.

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

À l'actionnaire de Hydro One Inc.

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de Hydro One Inc. qui comprennent les bilans consolidés au 31 décembre 2013 et au 31 décembre 2012 et les états consolidés des résultats et du résultat étendu, des variations des capitaux propres et des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes, qui comprennent un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément aux principes comptables généralement reconnus des États-Unis, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité des auditeurs

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés, sur la base de nos audits. Nous avons effectué nos audits selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève de notre jugement, et notamment de notre évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, nous prenons en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers consolidés afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus dans le cadre de nos audits sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée de Hydro One au 31 décembre 2013 et au 31 décembre 2012 ainsi que de ses résultats d'exploitation consolidés et de ses flux de trésorerie consolidés pour les exercices clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement reconnus des États-Unis.

KPMG S.R.L. / SENCRL

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

Toronto, Canada
Le 13 février 2014

HYDRO ONE INC.**ÉTATS CONSOLIDÉS DES RÉSULTATS ET DU RÉSULTAT ÉTENDU****Pour les exercices clos les 31 décembre 2013 et 2012**

<i>Exercices clos les 31 décembre (en millions de dollars canadiens, sauf les montants par action)</i>	2013	2012
Produits		
Distribution (y compris des produits tirés des opérations entre apparentés de 160 \$; 155 \$ en 2012) (note 20)	4 484	4 184
Transport (y compris des produits tirés des opérations entre apparentés de 1 517 \$; 1 482 \$ en 2012) (note 20)	1 529	1 482
Autres	61	62
	6 074	5 728
Charges		
Achats d'électricité (y compris des coûts liés aux opérations entre apparentés de 2 500 \$; 2 409 \$ en 2012) (note 20)	3 020	2 774
Exploitation, entretien et administration (note 20)	1 106	1 071
Amortissement (note 5)	676	659
	4 802	4 504
Bénéfice avant les charges de financement et la provision pour paiements en remplacement des impôts sur le bénéfice des sociétés	1 272	1 224
Charges de financement (note 6)	360	358
Bénéfice avant la provision pour paiements en remplacement des impôts sur le bénéfice des sociétés	912	866
Provision pour paiements en remplacement des impôts sur le bénéfice des sociétés (notes 7, 20)	109	121
Bénéfice net	803	745
Autres éléments du résultat étendu	—	1
Résultat étendu	803	746
Résultat de base et dilué par action ordinaire (en dollars) (note 18)	7 850	7 280
Dividendes déclarés par action ordinaire (en dollars) (note 19)	2 000	3 523

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés.

HYDRO ONE INC.
BILANS CONSOLIDÉS
Aux 31 décembre 2013 et 2012

<i>31 décembre (en millions de dollars canadiens)</i>	2013	2012
Actif		
Actif à court terme		
Trésorerie et équivalents de trésorerie (<i>note 13</i>)	565	195
Débiteurs (déduction faite de la provision pour créances douteuses - 36 \$; 23 \$ en 2012) (<i>note 8</i>)	923	845
Montants à recevoir des apparentés (<i>note 20</i>)	197	154
Actifs réglementaires (<i>note 11</i>)	47	29
Matières et fournitures	23	23
Actifs d'impôts différés (<i>note 7</i>)	18	18
Instruments dérivés (<i>note 13</i>)	6	—
Placement (<i>notes 13, 20</i>)	251	—
Autres	28	22
	2 058	1 286
Immobilisations corporelles (<i>note 9</i>)		
Immobilisations corporelles en service	23 820	22 650
Moins l'amortissement cumulé	8 615	8 145
	15 205	14 505
Immobilisations en cours	1 078	1 055
Terrains, composants et pièces de rechange destinés à une utilisation future	148	147
	16 431	15 707
Autres actifs à long terme		
Actifs réglementaires (<i>note 11</i>)	2 636	3 098
Placement (<i>notes 13, 20</i>)	—	251
Actifs incorporels (déduction faite de l'amortissement cumulé - 252 \$; 305 \$ en 2012) (<i>note 10</i>)	313	267
Écart d'acquisition	133	133
Frais d'émission de titres d'emprunt, montant reporté	36	34
Instruments dérivés (<i>note 13</i>)	6	19
Actifs d'impôts différés (<i>note 7</i>)	11	14
Autres	1	2
	3 136	3 818
Total de l'actif	21 625	20 811

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés.

HYDRO ONE INC.
BILANS CONSOLIDÉS (suite)
Aux 31 décembre 2013 et 2012

31 décembre (en millions de dollars canadiens, sauf les nombres d'actions)

	2013	2012
Passif		
Passif à court terme		
Dette bancaire (note 13)	31	42
Créditeurs	62	140
Charges à payer (notes 7, 15, 16)	733	578
Montants à payer à des apparentés (note 20)	230	261
Intérêts courus	100	95
Passifs réglementaires (note 11)	85	40
Tranche échéant à moins de un an de la dette à long terme (y compris une tranche de 506 \$ évaluée à la juste valeur; 0 \$ en 2012) (notes 12, 13)	756	600
	1 997	1 756
Dette à long terme (y compris une tranche de 256 \$ évaluée à la juste valeur; 769 \$ en 2012) (notes 12, 13)	8 301	7 879
Autres passifs à long terme		
Passif au titre des avantages complémentaires de retraite et des avantages postérieurs à l'emploi (note 15)	1 488	1 416
Passifs d'impôts différés (note 7)	1 129	944
Passif au titre des prestations de retraite (note 15)	845	1 515
Passifs environnementaux (note 16)	239	227
Passifs réglementaires (note 11)	163	181
Primes d'émission de titres d'emprunt non amorties, montant net	20	23
Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations (note 17)	14	15
Créditeurs et autres passifs à long terme	14	25
	3 912	4 346
Total du passif	14 210	13 981
<i>Engagements et éventualités (notes 22, 23)</i>		
Actions privilégiées (autorisées : nombre illimité; émises : 12 920 000) (notes 18, 19)	323	323
Capitaux propres		
Actions ordinaires (autorisées : nombre illimité; émises : 100 000) (notes 18, 19)	3 314	3 314
Bénéfices non répartis	3 787	3 202
Cumul des autres éléments du résultat étendu	(9)	(9)
Total des capitaux propres	7 092	6 507
Total du passif, des actions privilégiées et des capitaux propres	21 625	20 811

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés.

Au nom du conseil d'administration,



James Arnett
Président du conseil d'administration



Michael J. Mueller
Président du comité d'audit et des finances

HYDRO ONE INC.
ÉTATS CONSOLIDÉS DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES
Pour les exercices clos les 31 décembre 2013 et 2012

<i>Exercice clos le 31 décembre 2013</i> <i>(en millions de dollars canadiens)</i>	Actions ordinaires	Bénéfices non répartis	Cumul des autres éléments du résultat étendu	Total des capitaux propres
1 ^{er} janvier 2013	3 314	3 202	(9)	6 507
Bénéfice net	—	803	—	803
Autres éléments du résultat étendu	—	—	—	—
Dividendes sur les actions privilégiées	—	(18)	—	(18)
Dividendes sur les actions ordinaires	—	(200)	—	(200)
31 décembre 2013	3 314	3 787	(9)	7 092

<i>Exercice clos le 31 décembre 2012</i> <i>(en millions de dollars canadiens)</i>	Actions ordinaires	Bénéfices non répartis	Cumul des autres éléments du résultat étendu	Total des capitaux propres
1 ^{er} janvier 2012	3 314	2 827	(10)	6 131
Bénéfice net	—	745	—	745
Autres éléments du résultat étendu	—	—	1	1
Dividendes sur les actions privilégiées	—	(18)	—	(18)
Dividendes sur les actions ordinaires	—	(352)	—	(352)
31 décembre 2012	3 314	3 202	(9)	6 507

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés.

HYDRO ONE INC.
ÉTATS CONSOLIDÉS DES FLUX DE TRÉSORERIE
Pour les exercices clos les 31 décembre 2013 et 2012

<i>Exercices clos les 31 décembre (en millions de dollars canadiens)</i>	2013	2012
Activités d'exploitation		
Bénéfice net	803	745
Dépenses liées à l'environnement	(16)	(18)
Ajustements au titre des éléments sans effet sur la trésorerie :		
Amortissement (excluant les coûts de retrait)	597	589
Actifs et passifs réglementaires	3	12
Impôts différés	(2)	(9)
Autres	8	6
Variations des soldes hors trésorerie liés à l'exploitation (note 21)	11	(31)
Rentrées nettes liées aux activités d'exploitation	1 404	1 294
Activités de financement		
Émission de titres de créance à long terme	1 185	1 085
Remboursement de titres de créance à long terme	(600)	(600)
Dividendes versés	(218)	(370)
Variations de la dette bancaire	(11)	3
Autres	(5)	(1)
Rentrées nettes liées aux activités de financement	351	117
Activités d'investissement		
Dépenses en immobilisations (note 21)		
Immobilisations corporelles	(1 333)	(1 373)
Actifs incorporels	(79)	(90)
Autres	27	19
Sorties nettes liées aux activités d'investissement	(1 385)	(1 444)
Variation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	370	(33)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de l'exercice	195	228
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de l'exercice	565	195

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés.

HYDRO ONE INC.
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
Pour les exercices clos les 31 décembre 2013 et 2012

1. DESCRIPTION DE L'ENTREPRISE

Hydro One Inc. (« Hydro One » ou la « société ») a été constituée le 1^{er} décembre 1998 en vertu de la *Loi sur les sociétés par actions* (Ontario) et est détenue en propriété exclusive par la province d'Ontario (la « province »). Les principales entreprises de Hydro One sont le transport et la distribution d'électricité à des clients en Ontario. Les tarifs de l'électricité liés à ces entreprises sont réglementées par la Commission de l'énergie de l'Ontario (la « CEO »).

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Périmètre de consolidation

Les présents états financiers consolidés comprennent les comptes de la société et de ses filiales en propriété exclusive, soit Hydro One Networks Inc. (« Hydro One Networks »), Hydro One Remote Communities Inc. (« Hydro One Remote Communities »), Hydro One Brampton Networks Inc. (« Hydro One Brampton Networks »), Hydro One Telecom Inc. (« Hydro One Telecom »), Hydro One Lake Erie Link Management Inc. et Hydro One Lake Erie Link Company Inc.

Les opérations et soldes intersociétés ont été éliminés.

Référentiel comptable

Les présents états financiers consolidés sont établis et présentés conformément aux principes comptables généralement reconnus (les « PCGR ») des États-Unis, et ils sont présentés en dollars canadiens. Certains chiffres correspondants ont été reclassés pour rendre leur présentation conforme à celle qui a été adoptée dans les états financiers consolidés (se reporter à la note 21 – États consolidés des flux de trésorerie). De l'avis de la direction, ces états financiers consolidés renferment tous les ajustements qui sont nécessaires pour donner une image fidèle de la situation financière et des résultats d'exploitation de Hydro One au 31 décembre 2013 et pour l'exercice clos à cette date.

Hydro One a procédé à une évaluation des événements survenus jusqu'au 13 février 2014, date à laquelle ces états financiers consolidés ont été publiés, afin de déterminer si des événements ou des transactions nécessitaient une comptabilisation ou la présentation d'information dans les états financiers consolidés. Il y a lieu de se reporter à la note 25 – Événement postérieur à la date du bilan.

Recours à des estimations de la part de la direction

La préparation d'états financiers exige de la direction qu'elle fasse des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants constatés à l'égard des actifs, des passifs, des gains et des pertes à la date des états financiers ainsi que sur les montants des produits et des charges présentés pour les périodes considérées. La direction évalue ces estimations de manière continue en s'appuyant sur les résultats passés, sur les conditions en vigueur et sur des hypothèses jugées raisonnables au moment où elle les formule. Tout ajustement est pris en compte dans les résultats d'exploitation de la période au cours de laquelle il survient. Les principales estimations portent sur les actifs et passifs réglementaires, les passifs environnementaux, les prestations de retraite, les avantages complémentaires de retraite et postérieurs à l'emploi, les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations, l'écart d'acquisition et les dépréciations d'actifs, les éventualités, les produits non facturés, les provisions pour créances douteuses, les instruments dérivés ainsi que les actifs et passifs d'impôts différés. Les résultats réels pourraient différer fortement de ces estimations, lesquelles pourraient être modifiées par des décisions futures de la CEO ou de la province.

Tarification

Les activités de transport de la société comprennent les activités de transport réglementées individuellement de Hydro One Networks. Les activités de distribution consolidées de la société comprennent notamment les activités de distribution de Hydro One Brampton Networks et de Hydro One Remote Communities ainsi que les activités de distribution réglementées individuellement et Hydro One Networks.

HYDRO ONE INC.
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)
Pour les exercices clos les 31 décembre 2013 et 2012

La CEO a approuvé l'utilisation des PCGR des États-Unis aux fins de la tarification ainsi que de la comptabilisation et de la présentation de l'information réglementaires pour les entreprises de transport et de distribution de Hydro One Networks et par Hydro One Remote Communities, à partir de l'exercice 2012. Hydro One Brampton Networks utilise actuellement les PCGR canadiens aux fins de la tarification des activités de distribution.

Transport

En mai 2010, Hydro One Networks a déposé auprès la CEO une demande de tarifs liée aux coûts de prestation du service concernant les tarifs de transport pour 2012. La CEO a approuvé des besoins en matière de produits de 1 418 millions de dollars pour 2012, en même temps que les nouveaux tarifs de transport uniforme de 2012, avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2012. En mai 2012, Hydro One Networks a déposé auprès de la CEO une demande de tarifs liée aux coûts de prestation du service concernant les tarifs de transport pour 2013, pour obtenir l'approbation de besoins en matière de produits de 1 465 millions de dollars pour 2013. En décembre 2012, la CEO a approuvé des besoins en matière de transport de 1 438 millions de dollars pour 2013. L'approbation d'un montant moindre au chapitre des besoins en matière de produits tient compte de la réduction des charges d'exploitation, d'entretien et d'administration ainsi que des dépenses en immobilisations proposées.

Distribution

En 2010, la CEO a approuvé une demande de besoins en matière de produits révisés pour 2011 de 1 218 millions de dollars et les tarifs de distribution pour 2011. Hydro One Networks a choisi de conserver les mêmes tarifs de distribution pour 2012 que ceux qui avaient été approuvés par la CEO pour l'année de tarification 2011. En juin 2012, Hydro One Networks a déposé auprès de la CEO une demande aux termes du mécanisme de tarification par incitatifs (le « MTI ») pour les tarifs de distribution de 2013. En décembre 2012, la CEO a approuvé une hausse des tarifs de distribution d'environ 1,3 %, avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2013.

En septembre 2011, Hydro One Brampton Networks a déposé auprès de la CEO une demande aux termes du MTI pour les tarifs de distribution de 2012. En janvier 2012, la CEO a approuvé une réduction des tarifs de distribution d'environ 13,2 %, avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2012. Ces réductions tarifaires découlent essentiellement des ajustements approuvés par la CEO en matière de taux d'amortissement. En août 2012, Hydro One Brampton Networks a déposé auprès de la CEO une demande aux termes du MTI pour les tarifs de distribution de 2013. En décembre 2012, la CEO a approuvé une hausse des tarifs de distribution moyens d'environ 0,3 %, avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2013.

En novembre 2011, Hydro One Remote Communities a déposé auprès de la CEO une demande aux termes du MTI pour les tarifs de 2012. En mars 2012, la CEO a approuvé une hausse d'environ 1,1 % des tarifs de base pour la distribution et pour la production d'électricité, avec prise d'effet le 1^{er} mai 2012. En septembre 2012, Hydro One Remote Communities a déposé auprès de la CEO une demande liée aux coûts de prestation du service pour les tarifs de distribution de 2013, afin d'obtenir l'approbation de besoins en matière de produits de 53 millions de dollars pour 2013. En juin 2013, la CEO a approuvé des exigences en matière de produits de 51 millions de dollars pour 2013.

Comptabilisation des activités à tarifs réglementés

En raison du pouvoir général de la CEO d'inclure ou d'exclure des produits, des charges, des gains ou des pertes liés aux tarifs d'une période donnée, ceux-ci ne sont pas constatés dans les périodes au cours desquelles les entreprises non réglementées comptabilisent les leurs. Cette modification du moment de la constatation suppose l'application de la méthode employée pour la comptabilisation des activités à tarifs réglementés, entraînant ainsi la constatation d'actifs et passifs réglementaires. Les actifs réglementaires de la société représentent certaines sommes à recevoir de clients futurs et les coûts qui sont reportés à des fins comptables parce qu'il est probable qu'ils seront recouvrés dans les tarifs futurs. De plus, la société comptabilise des passifs réglementaires qui représentent généralement les montants qui sont remboursables aux abonnés futurs. Elle évalue continuellement la probabilité que soit recouvré chacun de ses actifs réglementaires et croit toujours qu'il est probable que la CEO tiendra compte de ses actifs et passifs réglementaires dans l'établissement des tarifs futurs. Si, ultérieurement, la société juge qu'il n'est plus probable que la CEO inclue un actif ou passif réglementaire dans l'établissement des tarifs futurs, une valeur comptable appropriée sera prise en compte dans les résultats d'exploitation de la période où cette évaluation sera faite.

HYDRO ONE INC.
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)
Pour les exercices clos les 31 décembre 2013 et 2012

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent la trésorerie et les placements à court terme dont l'échéance initiale est d'au plus trois mois.

Constatation des produits

Les produits tirés du transport sont réalisés par voie des tarifs approuvés par la CEO, lesquels sont fondés sur des besoins en matière de produits approuvés qui englobent un taux de rendement. Ces produits sont constatés à mesure que l'électricité est transportée et livrée aux clients.

Les produits tirés de la distribution sont constatés selon la méthode de la comptabilité d'exercice et tiennent compte de ceux qui ont été facturés et de ceux qui ne l'ont pas été. Ils sont fondés sur des tarifs de distribution approuvés par la CEO et sont constatés à mesure que l'électricité est livrée aux abonnés. La société estime les produits mensuels d'une période en fonction des achats de gros d'électricité parce que les compteurs des abonnés ne font généralement pas l'objet d'une lecture à la fin de chaque mois. Le volume d'électricité qui a été livré aux abonnés, mais qui ne leur a pas encore été facturé, est estimé et les produits sont comptabilisés à la fin de chaque mois. La demande en énergie, les conditions météorologiques, les pertes en ligne et les variations de la composition des catégories d'abonnés influent sur l'estimation des produits non facturés.

Les produits tirés de la distribution comprennent également un montant au titre de la protection tarifaire accordée aux abonnés résidentiels en région rurale et éloignée qui est reçu de la Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité (la « SIERE »), d'après un tarif standard pour la clientèle qui est approuvé par la CEO. La loi actuelle offre une protection tarifaire à des catégories prescrites de consommateurs résidentiels en région rurale et éloignée en réduisant les tarifs d'électricité qui s'appliqueraient autrement.

Les produits incluent aussi des montants liés à la vente d'autres services et d'équipement. Ces produits sont constatés lorsque les services sont fournis ou lorsque l'équipement est livré.

Les produits sont constatés après déduction des taxes indirectes.

Débiteurs et provision pour créances douteuses

Les débiteurs facturés sont constatés à un montant correspondant au montant facturé, déduction faite de la provision pour créances douteuses. Les débiteurs non facturés sont estimés, puis constatés en fonction des achats d'électricité en gros. Les sommes en souffrance liées aux facturations réglementées portent intérêt aux taux approuvés par la CEO. La provision pour créances douteuses reflète la meilleure estimation de la société concernant le montant des pertes sur les débiteurs facturés impayés. Cette provision est fondée sur le classement chronologique de ceux-ci, les résultats passés et d'autres informations disponibles. La société estime la provision pour créances douteuses des débiteurs en appliquant des taux de pertes calculés en interne aux débiteurs impayés, débiteurs qui sont répartis selon les secteurs de risque. Un secteur de risque représente les groupes de clients qui partagent des caractéristiques de solvabilité semblables, et est déterminé en fonction de divers attributs, notamment le nombre de jours depuis lequel les créances sont en souffrance, la défaillance et l'historique des paiements. Les taux de pertes appliqués aux soldes des débiteurs sont fondés sur la moyenne des radiations passées exprimée en pourcentage des créances de chaque secteur de risque. Un compte est jugé en souffrance lorsque le montant facturé n'a pas été reçu dans les 110 jours suivant la date de facturation. Les débiteurs sont radiés par imputations à la provision lorsqu'ils sont jugés irrécouvrables. Les variations des volumes, des prix et de la conjoncture continueront d'influer sur la provision pour créances douteuses déjà constituée.

Impôts sur le bénéfice des sociétés

En vertu de la *Loi de 1998 sur l'électricité*, Hydro One est tenue de verser des paiements en remplacement des impôts sur le bénéfice des sociétés à la Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario (la « SFIEO »). Ces paiements sont calculés selon les règles de calcul du bénéfice et d'autres montants pertinents qui sont prescrites par la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) et par la *Loi de 2007 sur les impôts* (Ontario) et modifiées par la *Loi de 1998 sur l'électricité* et règlements connexes.

HYDRO ONE INC.
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)
Pour les exercices clos les 31 décembre 2013 et 2012

Les impôts sur le bénéfice exigibles et différés sont calculés d'après les lois fiscales et les taux d'imposition en vigueur à la date du bilan. Les avantages associés aux positions fiscales qui ont été prises ou qui devraient l'être dans une déclaration de revenus ne sont constatés que lorsqu'il est plus probable qu'improbable que le seuil de constatation sera atteint, et ils sont calculés comme étant le montant le plus élevé d'un avantage dont la probabilité de réalisation au moment du règlement est de plus de 50 %. La direction évalue chaque position en se fondant uniquement sur sa valeur technique et sur les faits et circonstances qui lui sont propres, supposant à cette fin que la position sera examinée par une administration fiscale ayant une parfaite connaissance de toutes les informations pertinentes. Elle doit porter de nombreux jugements pour établir les seuils de constatation ainsi que le montant connexe des avantages fiscaux à inscrire dans les états financiers consolidés. La direction réévalue les positions fiscales dans chaque période où de nouveaux renseignements concernant la constatation ou l'évaluation deviennent disponibles.

Impôts exigibles

La charge d'impôts exigibles ainsi que les actifs et les passifs comptabilisés au cours de la période à l'étude et des périodes antérieures sont inscrits aux montants à recevoir de la SFIEO ou à payer à cette dernière.

Impôts différés

Les impôts différés sont constatés selon la méthode axée sur le bilan et en fonction des conséquences fiscales futures estimatives découlant des écarts temporaires entre la valeur comptable des actifs et des passifs figurant aux états financiers consolidés et leur valeur fiscale correspondante.

Des passifs d'impôts différés sont généralement constatés relativement à tous les écarts temporaires imposables. Les actifs d'impôts différés le sont dans la mesure où il est plus probable qu'improbable que ces actifs seront réalisés grâce au bénéfice imposable auquel la société pourra imputer les écarts temporaires déductibles.

Les impôts différés sont calculés aux taux d'imposition qui devraient s'appliquer dans la période au cours de laquelle un passif sera réglé ou un actif sera réalisé, compte tenu des taux d'imposition et des lois fiscales en vigueur à la date du bilan. Les impôts différés qui ne sont pas inclus dans le processus de tarification sont débités ou crédités dans les états consolidés des résultats et du résultat étendu.

Si la direction détermine qu'il est plus probable qu'improbable qu'une partie ou la totalité d'un actif d'impôt différé ne sera pas réalisée, elle imputera une provision pour moins-value à cet actif d'impôt afin que le solde net présenté corresponde au montant qu'elle prévoit réaliser. Les actifs d'impôts différés non constatés antérieurement sont réévalués à chaque date d'arrêté des comptes, et ils sont constatés dans la mesure où il est devenu plus probable qu'improbable que des économies d'impôts soient réalisées.

La société constate des actifs et passifs réglementaires liés aux impôts différés qui seront inclus dans le processus de tarification.

La société utilise la méthode de l'imputation à l'exercice pour comptabiliser les crédits d'impôt à l'investissement obtenus à l'égard d'activités admissibles de recherche scientifique et de développement expérimental et les crédits d'impôt pour la création d'emplois d'apprentis. Aux termes de cette méthode, seuls les crédits d'impôt à l'investissement non remboursables sont portés en diminution de la charge d'impôts.

Matières et fournitures

Les matières et les fournitures représentent les matières consommables, les petites pièces de rechange et les matériaux de construction destinés à des travaux de construction internes et à l'entretien des immobilisations corporelles. Ces actifs sont comptabilisés au coût moyen, moins toutes pertes de valeur comptabilisées.

HYDRO ONE INC.
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)
Pour les exercices clos les 31 décembre 2013 et 2012

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont constatées à leur coût d'origine, déduction faite des apports reçus des clients en guise de soutien à la construction et tout cumul des pertes de valeur. Le coût des ajouts, ce qui comprend les améliorations apportées à des composantes de l'actif ou leur remplacement, est pris en compte dans les bilans consolidés, au poste Immobilisations corporelles.

Le coût initial des immobilisations corporelles englobe les coûts de matières directes, de main-d'œuvre directe (incluant les avantages sociaux), des services contractuels, de financement capitalisés qui leur sont imputables, de mise hors service d'actifs ainsi que les frais généraux directs et indirects associés au projet ou au programme d'investissement. Les frais généraux indirects comprennent une partie des charges du siège social, telles celles afférentes aux finances, à la trésorerie, aux ressources humaines, à l'informatique et à la haute direction. Les frais généraux, y compris les charges liées aux fonctions du siège social et aux services extérieurs, sont capitalisés selon la méthode de répartition intégrale des coûts, conformément à la méthodologie approuvée par la CEO.

Les immobilisations corporelles en service comprennent les actifs et servitudes liés au transport, à la distribution, aux communications, à l'administration et aux servitudes liées aux terrains et aux actifs de service. Les immobilisations corporelles incluent également les actifs qui seront utilisés ultérieurement comme les terrains, des composantes et pièces de rechange importantes ainsi que les coûts de projets de développement capitalisés et se rapportant à des projets d'investissement reportés.

Transport

Les actifs liés au transport incluent les immobilisations utilisées pour le transport de l'électricité sous haute tension, comme les lignes de transport, les structures de soutien, les fondations, les isolants, l'équipement de raccordement et les installations de mise à la terre, ainsi que les immobilisations utilisées pour augmenter la tension de l'électricité provenant des centrales à des fins de transport et pour réduire la tension dans le cas de la distribution, y compris les transformateurs, les disjoncteurs et les commutateurs.

Distribution

Les actifs liés à la distribution incluent les immobilisations se rapportant à la distribution d'électricité sous basse tension, comme les lignes de distribution, les poteaux, les commutateurs, les transformateurs, les dispositifs de protection et les compteurs.

Communications

Les actifs liés aux communications incluent le système radio à micro-ondes et à fibres optiques, le fil de terre à fibres optiques, les pylônes, l'équipement téléphonique et les bâtiments qui y sont associés.

Administration et service

Les actifs liés à l'administration et au service incluent les bâtiments administratifs, les ordinateurs personnels, l'équipement de transport et de travail, les outils et d'autres actifs mineurs.

Servitudes

Les servitudes incluent les droits d'utilisation de couloirs de transport et de terrains voisins accordés en vertu de la *Loi de 2002 sur la fiabilité de l'énergie et la protection des consommateurs* ainsi que d'autres droits d'accès à des terrains.

HYDRO ONE INC.
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)
Pour les exercices clos les 31 décembre 2013 et 2012

Actifs incorporels

Les actifs incorporels acquis séparément ou générés en interne sont évalués au coût au moment de leur constatation initiale. Le coût comprend le coût des logiciels achetés, le coût de la main-d'œuvre directe (y compris les avantages sociaux), le coût de consultation, les frais d'ingénierie, les frais généraux et les charges de financement capitalisées imputables. Par la suite, ils sont comptabilisés au coût, déduction faite de tout amortissement cumulé et toute perte de valeur cumulée. Les actifs incorporels de la société s'entendent surtout des principales applications administratives.

Coûts de financement capitalisés

Les coûts de financement capitalisés représentent les charges d'intérêts attribuables à la construction d'immobilisations corporelles ou à la réalisation d'actifs incorporels. Les coûts de financement attribuables aux fonds empruntés imputables sont incorporés au coût d'acquisition de ces actifs. La portion des coûts de financement qui est capitalisée représente une réduction des charges de financement constatées dans les états consolidés des résultats et du résultat étendu. Les coûts de financement capitalisés sont calculés en fonction du coût moyen pondéré effectif des capitaux empruntés de la société.

Immobilisations et développement en cours

Les immobilisations et le développement en cours comprennent les coûts capitalisés des actifs construits qui ne sont pas encore complétés ou qui n'ont pas encore été mis en service.

Amortissement

Le coût des immobilisations corporelles et des actifs incorporels est amorti selon la méthode linéaire, d'après la durée de vie utile résiduelle estimative de chaque catégorie d'actif, exception faite de l'équipement de transport et de travail qui lui est amorti selon la méthode de l'amortissement dégressif à taux constant.

La société soumet périodiquement à un examen externe indépendant l'amortissement de ses immobilisations corporelles et de ses actifs incorporels ainsi que ses taux d'amortissement, tel que l'exige la CEO. Les changements découlant de leur examen approuvé par la CEO sont appliqués sur la durée de vie utile restante, conformément à leur inclusion dans les tarifs d'électricité. Le dernier examen a entraîné une modification des taux avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2013. Un sommaire des durées de vie utile moyennes et des taux d'amortissement de ses diverses catégories d'actifs figure ci-dessous.

	Durée de vie utile moyenne	Taux (%)	
		Fourchette	Moyenne
Transport	57 ans	1 % - 2 %	2 %
Distribution	42 ans	1 % - 20 %	2 %
Communications	19 ans	1 % - 15 %	5 %
Administration et service	15 ans	3 % - 20 %	6 %

Le coût des actifs incorporels est inclus principalement dans la catégorie Administration et service présentée ci-dessus. Les taux d'amortissement des logiciels d'application et des autres actifs incorporels varient entre 9 % et 10 %.

Selon les pratiques d'amortissement par classes homogènes, le coût d'origine des immobilisations corporelles, ou d'importantes composantes de celles-ci, et des actifs incorporels qui sont mis hors service dans des conditions normales, est imputé à l'amortissement cumulé sans qu'aucun gain ni perte ne soit pris en compte dans les résultats d'exploitation. Lorsqu'une immobilisation corporelle est cédée, un gain ou une perte est calculé en fonction du produit et est pris en compte dans la charge d'amortissement. La charge d'amortissement comprend également les coûts de retrait des immobilisations corporelles lorsqu'aucune obligation liée à la mise hors service d'immobilisations n'a été comptabilisée.

HYDRO ONE INC.
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)
Pour les exercices clos les 31 décembre 2013 et 2012

Écart d'acquisition

L'écart d'acquisition représente l'excédent du coût des entreprises de distribution locale acquises sur la juste valeur des actifs nets identifiables acquis à la date d'acquisition. L'écart d'acquisition n'est pas pris en compte dans la base tarifaire.

L'écart d'acquisition fait l'objet d'un test de dépréciation une fois l'an ou plus souvent si cela s'impose. La société effectue une évaluation qualitative visant à déterminer s'il est plus probable qu'improbable que la juste valeur de l'unité d'exploitation applicable soit inférieure à la valeur comptable de celle-ci. Si, par suite de cette évaluation qualitative, la société détermine qu'il n'est pas plus probable qu'improbable que la juste valeur de l'unité d'exploitation applicable soit inférieure à la valeur comptable de celle-ci, aucun autre test ne sera requis. En revanche, si la société détermine qu'il est plus probable qu'improbable que la juste valeur de l'unité d'exploitation applicable soit inférieure à la valeur comptable de cette dernière, elle effectuera un test de dépréciation en deux étapes dont le fondement est la juste valeur. La première étape du test consistera à comparer la juste valeur de l'unité d'exploitation applicable avec la valeur comptable de celle-ci, incluant l'écart d'acquisition. Si la valeur comptable de l'unité d'exploitation applicable est supérieure à la juste valeur de cette dernière, il faudra franchir la deuxième étape du test, laquelle consiste à attribuer une juste valeur à chaque actif et à chaque passif au moyen de la répartition du prix d'achat afin de déterminer la juste valeur implicite de l'écart d'acquisition. Si la juste valeur implicite est moindre que la valeur comptable, une perte de valeur sera portée en diminution de l'écart d'acquisition et imputée aux résultats d'exploitation.

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2013, compte tenu de l'évaluation qualitative effectuée en date du 30 septembre 2013, la société a déterminé qu'il n'était pas plus probable qu'improbable que la juste valeur de chaque unité d'exploitation applicable évaluée soit inférieure à leur valeur comptable. Par conséquent, la société en a conclu que l'écart d'acquisition ne s'était pas déprécié au 31 décembre 2013.

Dépréciation d'actifs à long terme

Lorsque les circonstances indiquent que la valeur comptable des actifs à long terme pourrait ne pas être recouvrable, la société évalue si la valeur comptable de ces actifs, exclusion faite de l'écart d'acquisition, a subi une perte de valeur. Dans le cas de tels actifs, il y a dépréciation lorsque leur valeur comptable est supérieure au total des flux de trésorerie non actualisés futurs estimatifs qui devraient résulter de leur utilisation et de leur sortie éventuelle. Lorsque sont envisagées différentes lignes de conduite en vue du recouvrement de la valeur comptable d'un actif à long terme, une approche fondée sur des pondérations probabilistes est utilisée pour estimer les flux de trésorerie non actualisés futurs. Si, d'après ces estimations de flux de trésorerie, la valeur comptable de l'actif à long terme est irrécouvrable, une perte de valeur correspondant à l'excédent de sa valeur comptable sur sa juste valeur est comptabilisée. Par conséquent, la valeur comptable de l'actif en question sera ramenée à sa juste valeur estimative.

En ce qui a trait à ses activités à tarifs réglementés, les coûts de possession de la plupart des actifs à long terme de Hydro One sont pris en compte dans la base tarifaire s'ils génèrent un taux de rendement approuvé par la CEO. Les coûts de possession des actifs et leur rendement connexe sont recouverts par voie des tarifs approuvés. Par conséquent, de tels actifs ne font l'objet d'un test de recouvrement que si la CEO refuse leur recouvrement total ou partiel ou qu'un tel refus est jugé probable.

Hydro One surveille régulièrement les actifs de sa filiale non réglementée, Hydro One Telecom, afin de déceler toute indication de dépréciation. La direction évalue la juste valeur de ces actifs à long terme au moyen de techniques généralement reconnues et peut, pour ce faire, recourir à plusieurs d'entre elles. Ces techniques comprennent, entre autres, le recours à des ventes récentes d'actifs comparables par des tiers, à des fins de référence, et une analyse des flux de trésorerie actualisés faite en interne. Des fluctuations majeures dans la conjoncture du marché, l'évolution de l'état d'un actif ou bien un changement d'intention, de la part de la direction, quant à son utilisation sont généralement jugés par celle-ci comme des événements déclencheurs qui commandent la réévaluation des flux de trésorerie liés à ces actifs à long terme. Au 31 décembre 2013, aucun actif des activités à tarifs réglementés et de l'entreprise non réglementée de la société n'avait subi de dépréciation.

HYDRO ONE INC.
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)
Pour les exercices clos les 31 décembre 2013 et 2012

Coûts liés au financement par emprunt

Pour ce qui est des passifs financiers qui ne sont pas classés parmi les instruments détenus à des fins de transaction, la société diffère les coûts de transaction externes liés aux financements par emprunt et présente les montants en cause en tant que frais d'émission de titres d'emprunt, montant reporté, dans ses bilans consolidés. Les frais d'émission de titres d'emprunt, montant reporté, sont amortis sur la durée contractuelle de la dette connexe en fonction de la méthode du taux d'intérêt effectif, et la charge d'amortissement est incluse dans les états consolidés des résultats et du résultat étendu, sous le poste Charges de financement. Les coûts de transaction engagés au titre des éléments classés comme étant détenus à des fins de transaction sont passés en charge immédiatement.

Résultat étendu

Le résultat étendu s'entend du bénéfice net et des autres éléments du résultat étendu. Les autres éléments du résultat étendu tiennent compte de l'amortissement des pertes nettes de couverture non amorties sur les couvertures des flux de trésorerie de la société ayant pris fin et des variations de la juste valeur des couvertures de flux de trésorerie en vigueur dans la mesure où ces couvertures sont efficaces. La société amortit par voie d'imputation aux charges de financement ses pertes de couverture non amorties sur les couvertures des flux de trésorerie actualisés, selon la méthode du taux d'intérêt effectif, sur la durée de la dette couverte attribuée. Hydro One présente le bénéfice net et les autres éléments du résultat étendu dans un seul état, soit l'état consolidé des résultats et du résultat étendu.

Actifs et passifs financiers

Tous les actifs et passifs financiers sont classés dans l'une des cinq catégories suivantes : détenus jusqu'à l'échéance, prêts et créances, détenus à des fins de transaction, autres passifs ou disponibles à la vente. Les actifs et passifs financiers qui sont classés comme étant détenus à des fins de transaction sont évalués à la juste valeur et tous les autres le sont au coût après amortissement, exception faite des débiteurs et des montants à recevoir des apparentés, lesquels sont évalués au coût ou à la juste valeur, selon le moins élevé des deux. Les débiteurs et les montants à recevoir des apparentés sont classés comme des prêts et créances. La société considère que la valeur comptable des débiteurs et des montants à recevoir des apparentés constitue une estimation raisonnable de la juste valeur en raison de l'échéance rapprochée de ces instruments. Les dotations à la provision pour les débiteurs qui sont jugés douteux sont constatées comme des ajustements à la provision pour créances douteuses et sont comptabilisées lorsqu'il existe des preuves objectives que la société ne pourra recouvrer les montants conformément aux modalités initiales.

Les instruments dérivés sont mesurés à la juste valeur. Les gains et pertes découlant de l'évaluation à la juste valeur sont pris en compte dans les Charges de financement de la période durant laquelle ils surviennent. La société détermine le classement de ses actifs et passifs financiers à la date de leur constatation initiale. Elle désigne certains actifs et passifs financiers comme étant détenus à la juste valeur lorsque cela est conforme à sa politique de gestion des risques, politique qui est décrite à la note 13 – Juste valeur des instruments financiers et gestion des risques.

Le placement de la société dans les billets à taux variable de la province d'Ontario, lequel est détenu en tant qu'autre forme de liquidité en complément aux facilités de crédit bancaire, est classé comme étant détenu à des fins de transaction et il est évalué à la juste valeur.

Tous les instruments financiers sont comptabilisés à la date de transaction.

HYDRO ONE INC.
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)
Pour les exercices clos les 31 décembre 2013 et 2012

Instruments dérivés et comptabilité de couverture

La société surveille de près les risques que posent pour ses activités les fluctuations des taux d'intérêt et, si cela convient, elle les couvre au moyen de divers instruments. Certains de ces instruments dérivés sont admissibles à la comptabilité de couverture et sont désignés comme des couvertures à des fins comptables, tandis que d'autres n'y sont pas admissibles et ne sont pas désignés en tant que couvertures (décrits ci-après étant des contrats non désignés) puisqu'ils font partie intégrante des relations de couverture économiques.

Les normes comptables concernant les instruments dérivés requièrent la constatation de tous les instruments dérivés qui ne satisfont pas aux critères de dispenses pour achats et ventes habituels en tant qu'actifs ou passifs à la juste valeur dans les bilans consolidés. Dans le cas des instruments dérivés qui sont admissibles à la comptabilité de couverture, la société peut choisir de les désigner comme des couvertures de flux de trésorerie ou de juste valeur. La société compense les montants de juste valeur qu'elle inscrit à ses bilans consolidés et qui ont trait à des instruments dérivés conclus avec la même contrepartie en vertu d'une convention-cadre de compensation.

Dans le cas des instruments dérivés qui sont admissibles à la comptabilité de couverture et qui sont désignés comme des couvertures de flux de trésorerie, la partie efficace d'un gain ou d'une perte après impôts, est présentée comme une composante du cumul des autres éléments du résultat étendu et est reclassée dans les résultats d'exploitation de la période ou des périodes durant lesquelles la transaction couverte influe sur les résultats d'exploitation. Tout gain ou perte sur l'instrument dérivé qui représente soit l'inefficacité de la couverture soit des composantes de celle-ci qui ne sont pas prises en compte au moment de l'évaluation de l'efficacité est constaté dans les résultats d'exploitation. Dans le cas des couvertures de juste valeur, les variations de la juste valeur de l'instrument dérivé et de la position couverte sous-jacente sont comptabilisées à l'état consolidé des résultats et du résultat étendu. Le gain ou la perte sur l'instrument dérivé est inscrit dans le même poste de l'état consolidé des résultats et du résultat étendu que l'est le gain ou la perte de compensation sur l'élément couvert. En outre, la société conclut des contrats sur dérivés qui constituent des couvertures économiques qui ne sont pas admissibles à la comptabilité de couverture ou qui n'ont pas été désignés en tant que couvertures. Les variations de la juste valeur de ces instruments dérivés non désignés sont comptabilisées dans les résultats d'exploitation.

Les instruments dérivés incorporés sont séparés de leur contrat hôte et sont comptabilisés à leur juste valeur aux bilans consolidés lorsque a) leurs caractéristiques économiques et risques ne sont pas clairement et étroitement liés aux caractéristiques économiques et aux risques du contrat hôte; b) l'instrument hybride n'est pas évalué à la juste valeur, les variations de la juste valeur étant comptabilisées dans les résultats d'exploitation à chaque période; et c) le dérivé incorporé comme tel répond à la définition de dérivé. La société ne prend part à aucune activité de négociation ou de spéculation visant des instruments dérivés et n'avait aucun instrument dérivé incorporé au 31 décembre 2013 ou au 31 décembre 2012.

Hydro One met régulièrement au point des stratégies de couverture en tenant compte de ses objectifs de gestion des risques. À la mise en place d'une relation de couverture, lorsque la société a choisi d'appliquer la comptabilité de couverture, Hydro One documente en bonne et due forme la relation entre l'élément couvert et l'instrument de couverture, l'objectif de gestion des risques connexe, la nature du risque particulier qui est couvert et la méthode d'évaluation de l'efficacité de la relation de couverture. La société évalue également, lors de la mise en place de la couverture et trimestriellement par la suite, si les instruments de couverture donnent lieu à une compensation efficace des variations de la juste valeur ou de flux de trésorerie des éléments couverts.

Avantages sociaux futurs

Les avantages sociaux futurs qu'offre Hydro One comprennent des prestations de retraite, des avantages complémentaires de retraite ainsi que des avantages postérieurs à l'emploi. Les coûts des régimes de retraite, d'avantages complémentaires de retraite et d'avantages postérieurs à l'emploi sont constatés pendant la période au cours de laquelle ceux-ci sont en fonction.

La société constate aux bilans consolidés la situation de capitalisation de ses régimes de retraite, d'avantages complémentaires de retraite et d'avantages postérieurs à l'emploi, et comptabilise par la suite les variations de cette situation à la clôture de chaque exercice. Les régimes de retraite, d'avantages complémentaires de retraite et d'avantages postérieurs à l'emploi sont considérés sous-capitalisés lorsque l'obligation au titre des prestations et avantages projetés est supérieure à la juste valeur des actifs des régimes. Un passif est inscrit aux bilans consolidés eu égard à tout montant net des obligations sous-capitalisées au titre des prestations ou avantages projetés, et ce montant peut être présenté comme un passif à court terme ou à long terme, ou les deux. La tranche à court terme correspond au montant par lequel la valeur actuarielle des

HYDRO ONE INC.
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)
Pour les exercices clos les 31 décembre 2013 et 2012

prestations et avantages inclus dans l'obligation à régler dans les douze prochains mois dépasse la juste valeur des actifs des régimes. Si cette juste valeur est supérieure à l'obligation au titre des prestations et avantages projetés du régime, un actif est constaté et correspond au montant net de cette obligation qui est surcapitalisée. L'actif net d'un régime surcapitalisé est classé comme un actif à long terme dans les bilans consolidés. Les régimes d'avantages complémentaires de retraite et d'avantages postérieurs à l'emploi ne sont pas capitalisés puisqu'il n'y a aucun actif connexe dans les régimes.

Prestations de retraite

Selon les ordonnances tarifaires de la CEO, les coûts du régime de retraite sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité de caisse puisque les cotisations de l'employeur sont versées à la caisse de retraite conformément à la *Loi sur les régimes de retraite* (Ontario). Les coûts liés au régime de retraite sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice aux fins de la présentation de l'information financière. Ces coûts sont établis par calculs actuariels, au moyen de la méthode de répartition des prestations au prorata des services et selon des hypothèses qui reflètent les meilleures estimations de la direction quant à l'incidence d'événements futurs, y compris les augmentations de salaire ultérieures. Les coûts des services passés découlant de modifications du régime et tous les gains et pertes actuariels sont amortis selon la méthode linéaire sur la durée moyenne résiduelle attendue d'activité des salariés actifs participant au régime et sur l'espérance de vie estimative des anciens salariés. Les actifs du régime de retraite, soit essentiellement des titres de participation cotés en Bourse et des titres de créance de gouvernements et de sociétés, sont évalués à partir des justes valeurs à la clôture de chaque exercice.

Hydro One constate un actif réglementaire équivalant au montant net de son obligation sous-capitalisée au titre des prestations projetées de son régime de retraite. Si ce n'était de la comptabilisation exigée par la réglementation, cet actif réglementaire serait inscrit dans le cumul des autres éléments du résultat étendu. Un actif réglementaire est constaté parce que la direction estime qu'il est probable que les coûts des prestations de retraite soient recouvrés dans l'avenir par voie du processus de tarification. Les actifs réglementaires associés au régime de retraite sont réévalués à la fin de chaque exercice en fonction de la situation courante du régime de retraite.

Tous les coûts des prestations de retraite futurs sont attribués à la main-d'œuvre et ils sont, soit imputés aux résultats d'exploitation, soit capitalisés dans les coûts des immobilisations corporelles et des actifs incorporels.

Avantages complémentaires de retraite et avantages postérieurs à l'emploi

Les avantages complémentaires de retraite et les avantages postérieurs à l'emploi sont comptabilisés et inclus dans les tarifs selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Des actuaires indépendants en déterminent les coûts en utilisant la méthode de répartition des prestations au prorata des services et en se fondant sur des hypothèses qui reflètent les meilleures estimations de la direction. Les coûts des services passés découlant de modifications des régimes sont amortis par imputations aux résultats d'exploitation sur la durée moyenne résiduelle attendue d'activité des salariés.

Hydro One comptabilise un actif réglementaire équivalent au montant net de son obligation non capitalisée supplémentaire au titre des avantages projetés de ses régimes d'avantages complémentaires de retraite et d'avantages postérieurs à l'emploi à la clôture de chaque exercice d'après des rapports actuariels annuels. Si ce n'était de la comptabilisation exigée par la réglementation, cet actif réglementaire serait inscrit dans le cumul des autres éléments du résultat étendu. Un actif réglementaire est constaté parce que la direction estime qu'il est probable que les coûts des avantages complémentaires de retraite et des avantages postérieurs à l'emploi soient recouvrés dans l'avenir par voie du processus de tarification.

Dans le cas des avantages complémentaires de retraite, tous les gains et pertes actuariels sont reportés au moyen de la méthode dite du « corridor ». Le montant calculé en excédent du corridor est amorti par imputations aux résultats d'exploitation selon la méthode linéaire sur la durée moyenne résiduelle prévue d'activité des salariés actifs et sur l'espérance de vie des anciens salariés. L'obligation au titre des avantages complémentaires de retraite est réévaluée à sa juste valeur à la clôture de chaque exercice, d'après un rapport actuariel annuel, et un actif réglementaire de compensation est comptabilisé, à hauteur de l'ajustement de réévaluation.

HYDRO ONE INC.
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)
Pour les exercices clos les 31 décembre 2013 et 2012

Dans le cas des obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi, les passifs connexes représentant les gains actuariels à la transition aux PCGR des États-Unis, sont amortis dans les résultats d'exploitation selon la méthode dite « du corridor ». Après la transition, les gains et les pertes actuariels découlant des obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi qui sont survenus au cours de l'exercice, sont comptabilisés immédiatement dans les résultats d'exploitation. Les obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi sont réévaluées à la juste valeur à la clôture de chaque exercice, d'après un rapport actuariel annuel, et un actif réglementaire de compensation est comptabilisé, à hauteur de l'ajustement de réévaluation.

Tous les coûts futurs des avantages complémentaires de retraite et les avantages postérieurs à l'emploi sont attribués à la main-d'œuvre et sont soit imputés aux résultats d'exploitation, soit incorporés au coût des immobilisations corporelles et des actifs incorporels.

Régime de retraite interentreprises

Les salariés de Hydro One Brampton Networks participent au Régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario (« OMERS »), caisse de retraite contributive et à prestations déterminées, qui regroupe de multiples entreprises du secteur public. OMERS verse des prestations de retraite fondées sur la durée de service et le salaire de l'employé. Tant les employeurs que les employés participants sont tenus de faire des cotisations au régime. Les actifs du régime OMERS sont regroupés afin de fournir des prestations à tous les participants au régime et les actifs du régime ne sont pas répartis en comptes distincts pour chaque entité membre. OMERS est enregistrée auprès de la Commission des services financiers de l'Ontario, sous le numéro d'enregistrement 0345983. Au 31 décembre 2012, OMERS comptait environ 429 000 membres, dont 283 étaient des employés actuels de Hydro One Brampton Networks.

Hydro One comptabilise le régime OMERS comme un régime à cotisations déterminées étant donné qu'il lui serait difficile d'établir la valeur actualisée de l'obligation de la société, la juste valeur des actifs de ce régime ou le coût des services rendus au cours de l'exercice applicable aux employés de Hydro One Brampton Networks. Hydro One comptabilise ses cotisations au régime OMERS en tant que charge de retraite, une tranche de ces montants étant capitalisée. Les montants passés en charges sont pris en compte dans les charges d'exploitation, d'entretien et d'administration figurant dans les états consolidés des résultats et du résultat étendu.

Pertes éventuelles

Hydro One est confrontée à certaines questions d'ordre juridique et environnemental qui surviennent dans le cours normal des affaires. Pour préparer ses états financiers consolidés, la direction pose des jugements concernant l'issue future d'éventualités et constate une perte à l'égard d'éventualités en fonction de sa meilleure estimation lorsqu'elle établit qu'il est probable que cette perte soit survenue et que son montant peut faire l'objet d'une estimation raisonnable. Lorsque le montant de la perte est recouvrable à partir de tarifs futurs, un actif réglementaire est également constaté. Lorsqu'il existe une fourchette estimative de pertes probables et qu'aucune d'elles ne représente une meilleure estimation que les autres, la société constate une perte au montant à la borne inférieure de la fourchette.

La direction examine régulièrement les renseignements récents qui sont disponibles afin d'établir si les provisions constatées pour de telles pertes devraient être ajustées et si de nouvelles provisions s'imposent. Pour estimer les pertes probables, il peut être nécessaire d'analyser de nombreux scénarios et prévisions qui reposent souvent sur des jugements au sujet de mesures que pourraient prendre des tiers, tels les tribunaux fédéraux, provinciaux et municipaux ou les organismes de réglementation. Il arrive que de longues périodes s'écoulent avant que les questions touchant les passifs éventuels puissent être réglées. Les montants inscrits dans les états financiers consolidés peuvent être différents des montants réels une fois que l'issue des éventualités est connue. Ces écarts peuvent avoir une incidence importante sur les résultats d'exploitation, la situation financière et les flux de trésorerie futurs de la société.

Les provisions sont fondées sur des estimations courantes et elles sont assujetties à un degré d'incertitude plus élevé lorsque la période couverte par les projections est longue. Une forte tendance à la hausse ou à la baisse du nombre d'actions intentées, la nature des préjudices prétendus et le coût moyen de résolution de ces actions pourraient modifier le montant estimatif de la provision, tout comme pourrait le faire un verdict favorable ou défavorable rendu par un tribunal par suite d'un procès. Un règlement législatif fédéral ou provincial ou encore un règlement structuré pourrait également changer le montant estimatif du passif. Les frais juridiques sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés.

HYDRO ONE INC.
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)
Pour les exercices clos les 31 décembre 2013 et 2012

Passifs environnementaux

Des passifs environnementaux sont constatés eu égard à des sites contaminés dans le passé lorsqu'il est établi que des sommes liées à des mesures environnementales correctives futures devront probablement être déboursées dans l'avenir en vertu des lois ou règlements en vigueur et que le montant des dépenses futures peut être estimé de manière raisonnable. Hydro One constate un passif pour les dépenses futures estimatives associées à l'évaluation et à la remise en état des terrains contaminés ainsi qu'au retrait progressif et à la destruction de l'huile minérale contaminée aux biphényles polychlorés (« BPC ») qui est retirée de l'équipement électrique, d'après la valeur actualisée de ces dépenses futures estimatives. La société calcule la valeur actualisée au moyen d'un taux d'actualisation équivalant au taux d'intérêt sans risque ajusté en fonction de la qualité du crédit des instruments financiers dont les échéances correspondent au schéma des dépenses futures liées à l'environnement. Comme la société prévoit continuer de recouvrer ces dépenses futures au moyen des tarifs futurs, un actif réglementaire de compensation a été constaté pour tenir compte du recouvrement futur de ces dépenses liées à l'environnement auprès de ses clients. Hydro One revoit ses estimations des dépenses futures liées à l'environnement chaque année, ou plus souvent, si des éléments laissent croire que les circonstances ont changé.

Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations

Des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations sont constatées au titre des obligations juridiques de retrait ou d'élimination futurs d'actifs à long terme. Ces obligations peuvent résulter de l'acquisition, de la construction, du développement et (ou) de l'utilisation normale des actifs. Des obligations conditionnelles liées à la mise hors service d'immobilisations sont constatées lorsqu'une obligation juridique de procéder à des travaux futurs de mise hors service d'un actif, mais dont le calendrier et (ou) la méthode de règlement dépendent d'un événement futur sur lequel la société peut avoir ou ne pas avoir de contrôle. Dans une telle situation, l'obligation de procéder aux travaux de mise hors service d'un actif est inconditionnelle, même s'il existe des incertitudes, au calendrier et (ou) à la méthode de règlement.

Lorsque la société comptabilise une obligation liée à la mise hors service d'immobilisations, la valeur actualisée des dépenses estimatives futures requises pour mener à terme la mise hors service d'immobilisations est constatée dans la période durant laquelle l'obligation naît, s'il est possible d'en faire une estimation raisonnable. En règle générale, la valeur actualisée des dépenses estimatives futures est ajoutée à la valeur comptable de l'immobilisation connexe et les coûts de mise hors service d'immobilisations en découlant sont alors amortis sur la durée de vie utile estimative des immobilisations. Lorsqu'un actif n'est plus en service au moment de la comptabilisation d'une obligation liée à la mise hors service d'immobilisations, le coût de la mise hors service est comptabilisé dans les résultats d'exploitation.

Certains actifs de la société liés au transport et à la distribution, surtout ceux se trouvant dans des parcelles grevées d'une servitude ou des emprises qu'elle ne possède pas, peuvent être assortis d'obligations liées à la mise hors service d'immobilisations, conditionnelles ou non. La majorité des servitudes et des emprises de la société sont soit perpétuelles, soit renouvelées automatiquement chaque année. Les droits fonciers d'une durée déterminée sont généralement prolongés ou renouvelés. Comme la société s'attend à utiliser la majeure partie de ses installations de façon pérenne, il n'existe actuellement aucune obligation liée à la mise hors service d'immobilisations relative à ces actifs. Si, dans l'avenir, une installation ne semble plus respecter les hypothèses de perpétuité, elle fera l'objet d'un examen pour déterminer s'il existe une obligation liée à la mise hors service d'immobilisations pouvant être estimée. Si cela est le cas, une telle obligation sera alors constatée.

Les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations de la société comptabilisées à ce jour se rapportent aux dépenses futures estimatives associées au retrait et à l'élimination de matériel contaminé à l'amiante dans certaines de ses installations et au démantèlement de certains postes de commutation situés sur des sites qu'elle ne possède pas.

3. NOUVELLES NORMES COMPTABLES

Prises de position en comptabilité adoptées récemment

En décembre 2011, le Financial Accounting Standards Board (le « FASB ») a publié l'Accounting Standards Update (l'« ASU ») 2011-11, *Balance Sheet (Topic 210): Disclosures about Offsetting Assets and Liabilities*. Cette ASU oblige une entité à présenter, et ce, tant sur une base brute que nette, des informations concernant les instruments financiers et les transactions admissibles à la compensation dans les bilans consolidés ainsi que les instruments financiers et transactions

HYDRO ONE INC.
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)
Pour les exercices clos les 31 décembre 2013 et 2012

conclus aux termes de conventions-cadre de compensation ou d'ententes semblables. Cette ASU a été publiée afin de permettre aux utilisateurs des états financiers de comprendre les effets réels ou éventuels de ces conventions sur la situation financière d'une entité. Cette ASU devait être appliquée rétrospectivement et elle est entrée en vigueur pour les exercices, et les périodes intermédiaires de ces exercices, ouverts à compter du 1^{er} janvier 2013. L'adoption de cette ASU n'a pas eu d'incidence sur les états financiers consolidés de la société.

En février 2013, le FASB a publié l'ASU 2013-02, *Comprehensive Income (Topic 220): Reporting of Amounts Reclassified Out of Accumulated and Other Comprehensive Income*. Cette ASU oblige une entité à fournir de l'information sur les montants reclassés hors du cumul des autres éléments du résultat étendu, par composante. Par ailleurs, elle exige qu'une entité présente, soit dans le corps même de l'état financier dans lequel est indiqué le bénéfice net, soit dans les notes y afférentes, les montants importants reclassés hors du Cumul des autres éléments du résultat étendu, par poste du bénéfice net, mais seulement si le montant reclassé doit être, aux termes des PCGR des États-Unis, reclassé intégralement dans le bénéfice net de la même période. Dans le cas d'autres montants qui n'ont pas, aux termes des PCGR des États-Unis, à être reclassés intégralement dans le bénéfice net, une entité doit faire un renvoi à d'autres informations à fournir requises aux termes des PCGR des États-Unis, lesquelles donnent de plus amples détails sur ces montants. Cette ASU devait être appliquée rétrospectivement et elle est entrée en vigueur pour les exercices, et les périodes intermédiaires de ces exercices, ouverts à compter du 15 décembre 2012. L'adoption de cette ASU n'a pas eu d'incidence importante sur les états financiers consolidés de la société.

Récentes notes d'orientation concernant la comptabilité n'ayant pas encore été adoptées

En juillet 2013, le FASB a émis l'ASU 2013-11, *Income Taxes (Topic 740 : Presentation of an Unrecognized Tax Benefit When a Net Operating Loss Carryforward, a Similar Tax Loss, or a Tax Credit Carryforward Exists)*. Cette ASU donne des directives portant sur la comptabilisation des avantages fiscaux non comptabilisés. Cette ASU s'applique aux exercices, et aux périodes intermédiaires qui les composent, ouverts après le 15 décembre 2013, et elle doit être appliquée de manière prospective à tous les avantages fiscaux non comptabilisés qui existent à la date d'entrée en vigueur. L'application rétrospective est permise. L'adoption de cette ASU ne devrait pas avoir d'incidence importante sur les états financiers consolidés de la société.

4. ACQUISITION D'ENTREPRISE

Convention d'achat relative à Norfolk Power

Le 2 avril 2013, Hydro One a conclu une entente avec la Corporation du comté de Norfolk en vue d'acquérir la totalité des actions ordinaires de Norfolk Power Inc. (« Norfolk Power »), société de télécommunications et de distribution d'électricité située dans le sud-ouest de l'Ontario. L'acquisition est tributaire de la décision réglementaire par la CEO. Le prix d'achat pour Norfolk Power s'établira à environ 93 millions de dollars, sous réserve des ajustements de clôture définitifs. La conclusion de l'opération devrait avoir lieu en 2014. En prévision de l'acquisition de Norfolk Power, la société a versé un acompte remboursable totalisant 5 millions de dollars, comptabilisé dans les autres actifs à court terme présentés au bilan consolidé intermédiaire.

5. AMORTISSEMENT

<i>Exercices clos les 31 décembre (en millions de dollars canadiens)</i>	2013	2012
Amortissement des immobilisations corporelles	533	522
Amortissement des actifs incorporels	48	48
Coût du retrait d'actifs	79	70
Amortissement des actifs réglementaires	16	19
	676	659

HYDRO ONE INC.
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)
Pour les exercices clos les 31 décembre 2013 et 2012

6. CHARGES DE FINANCEMENT

<i>Exercices clos les 31 décembre (en millions de dollars canadiens)</i>	2013	2012
Intérêts sur la dette à long terme	416	421
Autres	9	12
Moins : les intérêts capitalisés sur les immobilisations et le développement en cours	(51)	(59)
le gain sur les swaps de taux d'intérêt	(11)	(12)
les intérêts gagnés sur les placements	(3)	(4)
	360	358

7. PROVISION POUR PAIEMENTS EN REMPLACEMENT DES IMPÔTS SUR LE BÉNÉFICE DES SOCIÉTÉS

La provision pour paiements en remplacement des impôts sur le bénéfice des sociétés diffère du montant qui aurait été comptabilisé d'après le taux d'imposition du gouvernement fédéral canadien et de l'Ontario combiné prévu par la loi. Le rapprochement entre le taux d'imposition prévu par la loi et le taux d'imposition réel est le suivant :

<i>Exercices clos les 31 décembre (en millions de dollars canadiens)</i>	2013	2012
Bénéfice avant provision pour paiements en remplacement des impôts	912	866
Taux d'imposition du gouvernement fédéral et de l'Ontario prévu par la loi	26,50 %	26,50 %
Provision pour paiements en remplacement des impôts au taux prévu par la loi	242	230

Augmentation (diminution) découlant de ce qui suit :

Écarts temporaires nets inclus dans les montants imputés aux abonnés :

Excédent de l'amortissement fiscal sur l'amortissement comptable	(72)	(42)
Excédent des cotisations au régime de retraite sur la charge de retraite	(23)	(23)
Intérêts capitalisés à des fins comptables, mais déduits à des fins fiscales	(13)	(15)
Coûts indirects capitalisés à des fins comptables, mais déduits à des fins fiscales	(14)	(14)
Ajustements de l'exercice précédent	(8)	(2)
Crédits d'impôt à l'investissement non remboursables	(4)	(8)
Dépenses liées à l'environnement	(4)	(5)
Excédent de la charge au titre des avantages complémentaires de retraite et des avantages postérieurs à l'emploi sur les paiements en espèces	4	—
Autres	(1)	(1)
Écarts temporaires nets	(135)	(110)
Écarts permanents nets	2	1
Total de la provision pour paiements en remplacement des impôts	109	121

Les principales composantes de la charge d'impôts sont les suivantes :

<i>Exercices clos les 31 décembre (en millions de dollars canadiens)</i>	2013	2012
Provision pour paiements en remplacement des impôts exigibles	111	130
Recouvrement reporté des paiements en remplacement des impôts	(2)	(9)
Provision pour paiements en remplacement des impôts	109	121
Taux d'imposition effectif	11,98 %	13,96 %

Le montant de la provision pour paiements en remplacement des impôts exigibles est remis à la Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario (la « SFIEO ») ou reçu de cette dernière. Au 31 décembre 2013, une somme de 29 millions de dollars à recevoir de cet organisme était prise en compte dans le poste Montants à recevoir des apparentés du bilan consolidé (10 millions de dollars inclus au poste Montants à payer à des apparentés au 31 décembre 2012).

HYDRO ONE INC.
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)
Pour les exercices clos les 31 décembre 2013 et 2012

Le total de la provision pour paiements en remplacement des impôts comprend le recouvrement différé des paiements en remplacement des impôts de 2 millions de dollars (9 millions de dollars en 2012) qui n'est pas inclus dans le processus de tarification, calculés au moyen de la méthode axée sur le bilan. Les soldes de ce recouvrement différé qui devraient être pris en compte dans le processus de tarification sont contrebalancés par les actifs et passifs réglementaires de sorte à refléter le recouvrement ou la sortie anticipé de ces soldes par voie des tarifs d'électricité futurs.

Actifs et passifs d'impôts différés

Les actifs et passifs d'impôts différés découlent de la différence entre la valeur comptable et la valeur fiscale des actifs et des passifs de la société. Aux 31 décembre 2013 et 2012, les actifs et passifs d'impôts différés étaient les suivants :

<i>31 décembre (en millions de dollars canadiens)</i>	2013	2012
Actifs d'impôts différés		
Excédent de la charge au titre des avantages complémentaires de retraite et des avantages postérieurs à l'emploi sur les paiements en espèces	7	7
Dépenses liées à l'environnement	5	4
Excédent de l'amortissement comptable sur l'amortissement fiscal	—	3
Autres	(1)	—
Total des actifs d'impôts différés	11	14
Moins la tranche échéant à moins de un an	—	—
	11	14

<i>31 décembre (en millions de dollars canadiens)</i>	2013	2012
Passifs d'impôts différés		
Excédent de l'amortissement fiscal sur l'amortissement comptable	(1 556)	(1 344)
Excédent de la charge au titre des avantages complémentaires de retraite et des avantages postérieurs à l'emploi sur les paiements en espèces	542	519
Dépenses liées à l'environnement	66	62
Montants réglementaires non constatés aux fins fiscales	(144)	(147)
Écart d'acquisition	(20)	(19)
Autres	1	3
Total des passifs d'impôts différés	(1 111)	(926)
Moins la tranche échéant à moins de un an	18	18
	(1 129)	(944)

En 2013, il n'y a eu aucune variation du taux applicable aux impôts futurs (en 2012, la variation du taux applicable aux impôts futurs a entraîné une hausse de 60 millions de dollars).

8. DÉBITEURS

<i>31 décembre (en millions de dollars canadiens)</i>	2013	2012
Débiteurs – facturés	268	224
Débiteurs – non facturés	691	644
Débiteurs, montant brut	959	868
Provision pour créances douteuses	(36)	(23)
Débiteurs, montant net	923	845

HYDRO ONE INC.
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)
Pour les exercices clos les 31 décembre 2013 et 2012

Le tableau suivant indique l'évolution de la provision pour créances douteuses au cours des exercices clos les 31 décembre 2013 et 2012 :

<i>Exercices clos les 31 décembre (en millions de dollars canadiens)</i>	2013	2012
Provision pour créances douteuses – 1 ^{er} janvier	(23)	(18)
Sorties du bilan	24	17
Dotations à la provision pour créances douteuses	(37)	(22)
Provision pour créances douteuses – 31 décembre	(36)	(23)

9. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

<i>31 décembre 2013 (en millions de dollars canadiens)</i>	Immobilisations corporelles	Amortissement cumulé	Immobilisations en cours	Total
Transport	12 413	4 215	671	8 869
Distribution	8 498	3 046	316	5 768
Communications	1 060	560	53	553
Administration et service	1 380	716	38	702
Servitudes	617	78	—	539
	23 968	8 615	1 078	16 431

<i>31 décembre 2012 (en millions de dollars canadiens)</i>	Immobilisations corporelles	Amortissement cumulé	Immobilisations en cours	Total
Transport	11 840	3 990	641	8 491
Distribution	8 005	2 879	234	5 360
Communications	1 024	516	57	565
Administration et service	1 314	668	123	769
Servitudes	614	92	—	522
	22 797	8 145	1 055	15 707

Les charges de financement capitalisées à l'égard des immobilisations corporelles en cours de construction ont totalisé 48 millions de dollars en 2013 (56 millions de dollars en 2012).

10. ACTIFS INCORPORELS

<i>31 décembre 2013 (en millions de dollars canadiens)</i>	Actifs incorporels	Amortissement cumulé	Aménagements en cours de réalisation	Total
Logiciels d'application	557	249	3	311
Autres actifs	5	3	—	2
	562	252	3	313

<i>31 décembre 2012 (en millions de dollars canadiens)</i>	Actifs incorporels	Amortissement cumulé	Aménagements en cours de réalisation	Total
Logiciels d'application	451	301	116	266
Autres actifs	5	4	—	1
	456	305	116	267

Les charges de financement capitalisées à l'égard des actifs incorporels en cours de réalisation se sont établies à 3 millions de dollars en 2013 (3 millions de dollars en 2012). La charge d'amortissement annuelle estimative à l'égard des actifs incorporels se présente comme suit : 52 millions de dollars en 2014, 52 millions de dollars en 2015, 52 millions de dollars en 2016, 52 millions de dollars en 2017 et 44 millions de dollars en 2018.

HYDRO ONE INC.
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)
Pour les exercices clos les 31 décembre 2013 et 2012

11. ACTIFS ET PASSIFS RÉGLEMENTAIRES

Les actifs et les passifs réglementaires résultent du processus de tarification. Hydro One a enregistré les actifs et les passifs réglementaires suivants :

<i>31 décembre (en millions de dollars canadiens)</i>	2013	2012
Actifs réglementaires		
Actif réglementaire au titre des impôts différés	1 145	954
Actif réglementaire au titre des prestations de retraite	845	1 515
Avantages complémentaires de retraite et avantages postérieurs à l'emploi	308	320
Environnement	266	249
Écarts liés aux coûts de retraite	80	61
Différentiel des évaluations de coûts de la CEO	9	6
Exemption au titre du CRD	7	2
Coût des projets de mise en valeur à long terme	5	5
Avenant 2	—	10
Autres	18	5
Total des actifs réglementaires	2 683	3 127
Moins : la tranche échéant à moins de un an	47	29
	2 636	3 098
Passifs réglementaires		
Écarts liés aux produits externes	81	61
Avenant 8	55	45
Comptes d'écarts liés au règlement de détail	35	54
Passif réglementaire au titre des impôts différés	19	16
Avenant 9	19	—
Report lié aux économies au titre de la TVP	17	13
Avenant relatif à Hydro One Brampton Networks	8	—
Avenant 3	—	9
Écarts liés à la protection des tarifs aux consommateurs situés en milieu rural ou en région éloignée	—	6
Autres	14	17
Total des passifs réglementaires	248	221
Moins : la tranche échéant à moins de un an	85	40
	163	181

Actif et passif réglementaires au titre des impôts différés

Les impôts différés sont constatés pour tenir compte des écarts temporaires entre la valeur comptable des actifs et des passifs figurant aux états financiers et leur valeur fiscale correspondante utilisée pour calculer le bénéfice imposable. La société a constaté des actifs et des passifs réglementaires qui correspondent aux actifs d'impôts différés résultant du processus de tarification. En l'absence de comptabilisation des activités à tarifs réglementés, la provision pour paiements en remplacement des impôts sur le bénéfice aurait été comptabilisée selon la méthode axée sur le bilan, et aucun compte réglementaire n'aurait été établi au titre des impôts devant être recouverts au moyen des tarifs futurs. Par conséquent, la provision pour paiements en remplacement des impôts sur le bénéfice en 2013 aurait été plus élevée d'environ 139 millions de dollars (136 millions de dollars en 2012).

HYDRO ONE INC.
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)
Pour les exercices clos les 31 décembre 2013 et 2012

Actif réglementaire au titre des prestations de retraite

La société comptabilise aux bilans consolidés le montant net non capitalisé des obligations liées au régime de retraite, ainsi qu'un actif réglementaire de compensation. Un actif réglementaire est comptabilisé étant donné que la direction estime qu'il est probable que les coûts des prestations de retraite seront recouverts dans l'avenir au moyen du processus de tarification. L'obligation au titre des prestations de retraite est réévaluée à sa juste valeur à la clôture chaque exercice d'après un rapport actuariel annuel, et un actif réglementaire de compensation est comptabilisé, à hauteur de l'ajustement de réévaluation. Si ce n'était de la comptabilisation des activités à tarifs réglementés, les autres éléments du résultat étendu en 2013 auraient augmenté de 670 millions de dollars (diminué de 736 millions de dollars en 2012).

Avantages complémentaires de retraite et avantages postérieurs à l'emploi

La société comptabilise aux bilans consolidés le montant net non capitalisé des obligations liées aux régimes d'avantages complémentaires de retraite et d'avantages postérieurs à l'emploi, ainsi qu'une compensation supplémentaire liée aux actifs réglementaires connexes. Un actif réglementaire est comptabilisé étant donné que la direction estime qu'il est probable que les coûts des avantages complémentaires de retraite et des avantages postérieurs à l'emploi seront recouverts dans l'avenir au moyen du processus de tarification. L'obligation au titre des avantages complémentaires de retraite et des avantages postérieurs à l'emploi est réévaluée à sa juste valeur à la clôture de chaque exercice d'après un rapport actuariel annuel, et un actif réglementaire de compensation est comptabilisé, à hauteur de l'ajustement de réévaluation. Si ce n'était de la comptabilisation des activités à tarifs réglementés, les autres éléments du résultat étendu en 2013 auraient augmenté de 12 millions de dollars (diminué de 197 millions de dollars en 2012).

Passifs environnementaux

Hydro One comptabilise un passif au titre des dépenses futures estimatives à engager pour remettre en état les sites contaminés. Étant donné que ces dépenses sont censées être recouvrables au moyen des tarifs futurs, la société a comptabilisé un montant équivalent à titre d'actif réglementaire. En 2013, cet actif réglementaire lié à l'environnement a été réduit de 3 millions de dollars (3 millions de dollars en 2012) afin de refléter les variations correspondantes du passif de la société en matière de BPC, et il a été haussé de 26 millions de dollars (2 millions de dollars en 2012) pour tenir compte des variations du passif lié à l'évaluation et à la remise en état des terrains. L'actif réglementaire lié à l'environnement est porté en résultat d'une manière conforme au modèle des dépenses réelles engagées et imputées aux passifs environnementaux. La CEO a la possibilité d'examiner et d'évaluer la prudence de toutes les dépenses réglementaires réelles de Hydro One et le moment où elles sont toutes recouvrées. En l'absence de comptabilisation des activités à tarifs réglementés, les charges d'exploitation, d'entretien et d'administration de 2013 auraient été plus élevées de 23 millions de dollars (moins élevées de 1 million de dollars en 2012). Par ailleurs, la charge d'amortissement de 2013 aurait été moins élevée de 16 millions de dollars (18 millions de dollars en 2012) et les charges de financement de 2013 auraient été plus élevées de 10 millions de dollars (11 millions de dollars en 2012).

Écarts liés aux coûts de retraite

Le compte d'écarts liés aux coûts de retraite a été établi à l'égard des entreprises de transport et distribution de Hydro One Networks afin de comptabiliser l'écart entre la charge de retraite réellement engagée et les coûts de retraite estimatifs approuvés par la CEO. Le solde de ce compte réglementaire reflète l'excédent des coûts de retraite versés en regard des montants approuvés par la CEO. En l'absence de comptabilisation des activités à tarifs réglementés, les produits en 2013 auraient été moins élevés de 19 millions de dollars (18 millions de dollars en 2012).

Différentiel des évaluations de coûts de la CEO

En avril 2010, la CEO a rendu publique une décision concernant la demande de tarifs déposée par la société à l'égard de l'entreprise de distribution de Hydro One Networks pour 2010 et 2011. Dans le cadre de sa décision, la CEO a aussi approuvé les soldes du compte de différentiel des évaluations de coûts de la CEO lié à la distribution afin de comptabiliser l'écart entre les montants approuvés dans les tarifs et les dépenses réelles relatives aux évaluations de coûts de la CEO.

HYDRO ONE INC.
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)
Pour les exercices clos les 31 décembre 2013 et 2012

Exemption au titre du CRD

En juin 2010, Hydro One Networks a déposé une demande auprès de la CEO portant sur les nouvelles règles de la CEO en matière de responsabilité des coûts contenues dans l'avis de modification du code des réseaux de distribution (« CRD ») d'octobre 2009 de la CEO, en ce qui a trait au raccordement de certaines installations de production d'énergie renouvelable déjà raccordées ou qui ont fait l'objet d'une évaluation de l'incidence de leur raccordement avant le 21 octobre 2009. Cette demande visait à faire approuver la comptabilisation et le report des coûts non prévus, engagés par Hydro One Networks et découlant du raccordement de certaines installations de production d'énergie renouvelable. La CEO a statué que certaines dépenses spécifiques qui avaient été relevées pouvaient être comptabilisées dans le compte de report, sous réserve de leur examen futur par la CEO.

Coûts des projets de mise en valeur à long terme

En mai 2009, la CEO a approuvé la mise en place d'un compte de report dans lequel sont inscrits les coûts revenant à Hydro One Networks des travaux préliminaires visant à faire progresser certains projets de transport qui avaient été cernés dans les demandes de tarifs de transport de la société pour 2009 et 2010. En mars 2010, la CEO a rendu une décision modifiant la portée du compte afin d'y inclure les 20 projets de transport d'envergure indiqués dans la demande du ministère de l'Énergie et de l'infrastructure de l'époque en septembre 2009. En décembre 2012, la CEO a approuvé le recouvrement du solde au 31 décembre 2012, y compris les intérêts courus, montant devant être recouvré sur une période de un an allant du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014.

Avenant 2

En avril 2006, la CEO a approuvé les soldes de comptes de report liés à la distribution de Hydro One Networks. L'actif réglementaire aux termes de l'avenant 2 comprend les montants liés au règlement de détail et aux écarts de coûts ainsi que les montants des services à basse tension de l'entreprise de distribution, majorés des intérêts courus. En décembre 2012, dans le cadre de la demande de tarifs de distribution aux termes du MTI pour 2013 de Hydro One Networks, la CEO a approuvé l'élimination du solde du compte réglementaire de l'avenant 2, conformément à l'avenant 9, y compris les intérêts courus, montant devant être éliminé sur une période de 24 mois allant du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2014.

Écarts liés aux produits externes

En mai 2009, la CEO a approuvé les montants prévus au titre des produits tirés des services d'exportation, les produits externes liés à l'utilisation secondaire des terrains et les produits externes tirés de l'entretien des postes ainsi que des travaux d'ingénierie et de construction. En novembre 2012, la CEO a une fois de plus approuvé les montants prévus liés à cette catégorie de produits et a étendu le champ d'application de sorte à inclure tous les « autres » produits externes. Le solde du compte d'écarts liés aux produits externes reflète l'excédent des produits externes réels sur les montants prévus approuvés par la CEO.

Avenant 8

En avril 2010, la CEO a également demandé l'établissement de comptes de report dans lesquels est enregistré l'écart entre les produits constatés découlant des dépenses engagées au titre du programme d'énergie verte et les recouvrements reçus réellement.

Comptes d'écarts liés au règlement de détail (« CELRD »)

Hydro One a reporté certains montants au titre d'écarts liés au règlement de détail en vertu des dispositions de l'article 490 de l'Accounting Procedures Handbook de la CEO. En décembre 2012, la CEO a approuvé le règlement du total du solde accumulé des CELRD accumulé entre janvier 2010 et décembre 2011, y compris les intérêts, montant devant être éliminé sur une période de 24 mois allant du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2014. Hydro One a continué d'accumuler un passif net dans les CELRD depuis le 31 décembre 2011.

HYDRO ONE INC.
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)
Pour les exercices clos les 31 décembre 2013 et 2012

Avenant 9

En décembre 2012, dans le cadre de la demande de tarifs de distribution aux termes du MTI pour 2013 de Hydro One Networks, la CEO a approuvé l'élimination de certains soldes de comptes de report réglementaires liés à la distribution, y compris des écarts liés au règlement de détail et les soldes aux termes de l'avenant 2 et de l'avenant 3, accumulés depuis décembre 2011, y compris les intérêts courus, montants devant être éliminés sur une période de 24 mois allant du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2014.

Compte de report lié aux économies au titre de la TVP

La taxe de vente provinciale (la « TVP ») et la taxe sur les produits et services (la « TPS ») ont été harmonisées en juillet 2010. Contrairement à la TPS, la TVP a été incluse dans les charges d'exploitation, d'entretien et d'administration et les dépenses en immobilisations à l'égard des besoins en matière de produits passés, approuvés au cours de l'audience sur le coût total de la prestation de services. Sous le régime de la taxe de vente harmonisée (la « TVH »), la TVH comprise dans les charges d'exploitation, d'entretien et d'administration et les dépenses en immobilisations n'est pas un coût qui revient en fin de compte à la société et, de ce fait, un remboursement des anciens éléments de TVP pris en compte dans les besoins en matière de produits approuvés s'applique, et la CEO a demandé que soient effectués des calculs de suivi ainsi que le remboursement. Dans le cas des besoins en matière de produits de l'entreprise de transport de Hydro One Networks, la TVP a été incluse entre le 1^{er} juillet 2010 et le 31 décembre 2010 et comptabilisée dans un compte de report à la demande de la CEO. Dans le cas des besoins en matière de produits de l'entreprise de distribution de Hydro One Networks, la TVP a été incluse entre le 1^{er} juillet 2010 et le 31 décembre 2013 et comptabilisée dans un compte de report à la demande de la CEO.

Avenant relatif à Hydro One Brampton Networks

En décembre 2013, la CEO a rendu une décision relative aux tarifs de distribution de Hydro One Brampton Networks pour 2014. Dans le cadre de cette décision, la CEO a approuvé certains soldes de comptes de report liés à la distribution, essentiellement des écarts liés au règlement de détail, soumis par Hydro One Brampton Networks dans sa demande. La CEO a ordonné que les soldes approuvés soient regroupés dans un seul compte réglementaire et réglés au moyen d'une majoration tarifaire sur une période de deux ans, allant du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2015.

Avenant 3

En décembre 2008, la CEO a approuvé certains soldes du compte de report liés à la distribution dont le recouvrement a été demandé par Hydro One, y compris des écarts liés au règlement de détail, des variations d'impôts reportés, des frais liés à la CEO et des montants liés aux compteurs intelligents. La CEO a approuvé le règlement du solde accumulé aux termes de l'avenant 3 jusqu'en avril 2008, y compris les intérêts, montant devant être éliminé sur une période de 27 mois allant du 1^{er} février 2009 au 30 avril 2011. En décembre 2012, dans le cadre de la demande de tarifs de distribution aux termes du MTI pour 2013 de Hydro One Networks, la CEO a approuvé l'élimination du solde aux termes de l'avenant 2, dans le cadre de l'avenant 9.

Compte d'écarts liés à la protection des tarifs aux consommateurs situés en milieu rural ou en région éloignée

Hydro One reçoit de la SIERE des montants au titre de la protection des tarifs aux consommateurs situés en milieu rural ou en région éloignée. Une tranche de ces montants est versée à l'égard des abonnés résidentiels de Hydro One Networks qui sont admissibles à une protection des tarifs. La CEO a approuvé un mécanisme visant à recouvrer les montants du compte d'écarts liés à la protection des tarifs aux consommateurs situés en milieu rural ou en région éloignée au moyen des frais de service du marché de gros. Les écarts entre les montants versés à Hydro One par la SIERE et les montants fixes admissibles en vertu de la réglementation, et établis par la suite aux termes de décisions rendues par la CEO sur la base tarifaire de services publics, sont consignés par la société dans le compte d'écarts liés à la protection des tarifs aux consommateurs situés en milieu rural ou en région éloignée. Au 31 décembre 2013, le compte d'écarts liés à la protection des tarifs aux consommateurs situés en milieu rural ou en région éloignée présentait un solde débiteur de 2 millions de dollars, lequel est inclus dans le poste Autres actifs réglementaires.

12. DETTE ET CONVENTIONS DE CRÉDIT

Billets à court terme

Hydro One comble ses besoins de liquidités à court terme, en partie par voie de l'émission de papier commercial, aux termes de son programme de papier commercial d'un montant maximal autorisé de 1 000 millions de dollars. Les billets à court terme sont libellés en dollars canadiens et ont diverses durées, lesquelles sont d'au plus 365 jours. Hydro One ne disposait d'aucun emprunt de papier commercial en cours aux 31 décembre 2013 et 2012.

Hydro One a obtenu d'un consortium bancaire une facilité de crédit de soutien renouvelable consentie et inutilisée de 1 500 millions de dollars échéant en juin 2018. Si cette facilité est utilisée, l'encours portera intérêt à un taux fondé sur les taux de référence canadiens. Cette facilité n'est pas garantie et elle appuie le programme de papier commercial de la société. La société peut utiliser sa facilité de crédit aux fins de ses besoins généraux, incluant son financement à court terme. L'obligation de chaque prêteur de prolonger la durée du crédit pour la société aux termes de sa facilité de crédit est assujettie à diverses conditions, notamment le fait qu'aucune situation de défaut n'est survenue ni ne découlerait de la prolongation de ce crédit.

Dettes à long terme

La société émet des billets pour le financement à long terme de son programme de billets à moyen terme. Le montant en capital maximal des billets à moyen terme pouvant être émis aux termes de ce programme s'élève à 3 000 millions de dollars. Au 31 décembre 2013, la tranche qui demeurait disponible aux fins d'émission jusqu'en octobre 2015 s'élevait à 1 815 millions de dollars.

HYDRO ONE INC.
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)
Pour les exercices clos les 31 décembre 2013 et 2012

Le tableau qui suit présente l'encours de la dette à long terme aux 31 décembre 2013 et 2012 :

<i>31 décembre (en millions de dollars canadiens)</i>	2013	2012
Billets, série 15, 5,00 %, échéant en 2013	–	600
Billets, série 19, 3,13 % échéant en 2014 ¹	750	750
Billets, série 21, 2,95 % échéant en 2015 ¹	500	500
Billets à taux variable de série 22 échéant en 2015 ²	50	50
Billets, série 10, 4,64 % échéant en 2016	450	450
Billets à taux variable de série 27 échéant en 2016 ²	50	50
Billets, série 13, 5,18 % échéant en 2017	600	600
Billets, série 28, 2,78 % échéant en 2018	750	–
Billets, série 20, 4,40 % échéant en 2020	300	300
Billets, série 25, 3,20 % échéant en 2022	600	600
Déventures, 7,35 % échéant en 2030	400	400
Billets, série 2, 6,93 % échéant en 2032	500	500
Billets, série 4, 6,35 % échéant en 2034	385	385
Billets, série 9, 5,36 % échéant en 2036	600	600
Billets, série 12, 4,89 % échéant en 2037	400	400
Billets, série 17, 6,03 % échéant en 2039	300	300
Billets, série 18, 5,49 % échéant en 2040	500	500
Billets, série 23, 4,39 % échéant en 2041	300	300
Billets, série 5, 6,59 % échéant en 2043	315	315
Billets, série 29, 4,59 % échéant en 2043	435	–
Billets, série 11, 5,00 % échéant en 2046	325	325
Billets, série 24, 4,00 % échéant en 2051	225	225
Billets, série 26, 3,79 % échéant en 2062	310	310
	9 045	8 460
Ajouter : la perte non réalisée liée à l'évaluation à la valeur de marché ¹	12	19
Déduire : la tranche échéant à moins de un an de la dette à long terme	(756)	(600)
Dette à long terme	8 301	7 879

¹ La perte non réalisée liée à l'évaluation à la valeur de marché se rapporte à une tranche de 500 millions de dollars du billet à moyen terme, série 19, échéant en 2014 et à une tranche de 250 millions de dollars du billet à moyen terme, série 21, échéant en 2015. La perte non réalisée liée à l'évaluation à la valeur de marché est compensée par un gain de 12 millions de dollars (19 millions de dollars en 2012) lié à l'évaluation à la valeur de marché sur les swaps de taux d'intérêt fixe-variable, lesquels sont comptabilisés comme des couvertures de la juste valeur. Il y a lieu de se reporter à la note 13 - Juste valeur des instruments financiers et gestion des risques, pour obtenir des détails sur les couvertures de juste valeur.

² Les taux d'intérêt sur les billets à taux variable correspondent aux taux des acceptations bancaires à trois mois, en dollars canadiens, majorés d'une marge.

En 2013, Hydro One a émis des titres de créance à long terme pour un montant de 1 185 millions de dollars (1 085 millions de dollars en 2012) dans le cadre de notre programme de billets à moyen terme et a remboursé les billets à moyen terme de série 15 d'un montant de 600 millions de dollars (remboursement des billets de série 3 d'un montant de 600 millions de dollars en 2012).

La dette à long terme est garantie et libellée en dollars canadiens. Un résumé de la dette à long terme selon le nombre d'années à courir jusqu'à l'échéance est présenté à la note 13 – Juste valeur des instruments financiers et gestion des risques.

HYDRO ONE INC.
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)
Pour les exercices clos les 31 décembre 2013 et 2012

13. JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS ET GESTION DES RISQUES

La juste valeur est considérée comme étant le prix d'échange auquel une transaction normale visant la vente d'un actif ou la cession d'un passif serait conclue entre des intervenants du marché à la date d'évaluation. La notion de juste valeur met l'accent sur une valeur de sortie, laquelle correspond au prix qui serait reçu à la vente d'un actif ou payé à la cession d'un passif.

Comme le prescrivent les normes comptables concernant la juste valeur, Hydro One classe ses évaluations de la juste valeur d'après la hiérarchie suivante, hiérarchie selon laquelle sont classées, par ordre de priorité et en fonction de trois niveaux, les données d'entrée des techniques d'évaluation de la juste valeur :

Les données d'entrée de niveau 1 sont les cours du marché non ajustés auxquels Hydro One peut avoir accès, sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques. Un marché actif est un marché sur lequel ont lieu des transactions sur l'actif ou le passif selon une fréquence et un volume suffisants pour fournir de façon continue de l'information sur le prix.

Les données d'entrée de niveau 2 correspondent à celles qui ne sont pas des cours du marché et qui sont observables directement ou indirectement pour un actif ou un passif. Les données d'entrée de niveau 2 comprennent, sans toutefois s'y limiter, les cours sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs similaires, les cours sur des marchés qui ne sont pas actifs pour des actifs ou des passifs identiques ou similaires, et les données autres que les cours du marché qui sont observables pour l'actif ou le passif, tels les courbes de taux d'intérêt et de rendement observables aux intervalles usuels, les volatilités, le risque de crédit et les taux de défaut. Pour un classement dans le niveau 2, il est nécessaire qu'une portion négligeable de l'évaluation repose sur des données non observables.

Les données d'entrée de niveau 3 incluent, pour toute évaluation de la juste valeur, des données d'entrée non observables pour l'actif ou le passif, et ce, pour une large part de cette évaluation. Une évaluation de niveau 3 peut être essentiellement fondée sur des données de niveau 2.

Actifs et passifs financiers autres que des dérivés

Au 31 décembre 2013 et au 31 décembre 2012, la valeur comptable des débiteurs, des montants à recevoir des apparentés, de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, de la dette bancaire, des créditeurs et des montants à payer à des apparentés de la société était représentative de leur juste valeur en raison de l'échéance rapprochée de ces instruments.

Évaluations de la juste valeur de la dette à long terme

Ce qui suit indique la juste valeur et la valeur comptable de la dette à long terme de la société aux 31 décembre 2013 et 2012 :

	Valeur comptable en 2013	Juste valeur en 2013	Valeur comptable en 2012	Juste valeur en 2012
<i>31 décembre (en millions de dollars canadiens)</i>				
Dette à long terme				
Billets à moyen terme, série 19, de 500 millions de dollars ¹	506	506	512	512
Billets à moyen terme, série 21, de 250 millions de dollars ²	256	256	257	257
Autres billets et débentures ³	8 295	9 018	7 710	9 188
	9 057	9 780	8 479	9 957

¹ La juste valeur des billets à moyen terme, série 19, de 500 millions de dollars, susceptible de faire l'objet d'une couverture, est principalement fondée sur les variations de la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs attribuables à la variation du rendement obtenu sur le marché des swaps pour le swap s'y rapportant (risque couvert).

² La juste valeur des billets à moyen terme, série 21, de 250 millions de dollars, susceptible de faire l'objet d'une couverture, est principalement fondée sur les variations de la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs attribuables à la variation du rendement obtenu sur le marché des swaps pour le swap s'y rapportant (risque couvert).

³ La juste valeur d'autres billets et débentures et de la tranche des billets à moyen terme, séries 19 et 21, non susceptible de faire l'objet d'une couverture, représente leur valeur de marché et elle est fondée sur les cours de marché non ajustés à la clôture de la période pour des titres d'emprunt identiques ou semblables et assortis des mêmes durées résiduelles.

HYDRO ONE INC.
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)
Pour les exercices clos les 31 décembre 2013 et 2012

Évaluations de la juste valeur des instruments dérivés

Au 31 décembre 2013, la société avait des swaps de taux d'intérêt totalisant 750 millions de dollars (750 millions de dollars en 2012) et ayant servi à convertir la dette à taux fixe en dette à taux variable. Ces swaps sont classés comme des couvertures de juste valeur. Les montants ainsi couverts représentaient environ 8 % (9 % en 2012) du total de sa dette à long terme de 9 057 millions de dollars (8 479 millions de dollars en 2012). Au 31 décembre 2013, la société détenait les swaps de taux d'intérêt désignés comme couvertures de juste valeur suivants :

- a) deux swaps de taux d'intérêt fixe-variable d'un montant de 250 millions de dollars visant la conversion, en une dette à taux variable à trois mois, d'une tranche de 500 millions de dollars des billets à moyen terme, série 19, de 750 millions de dollars échéant le 19 novembre 2014;
- b) deux swaps de taux d'intérêt fixe-variable d'un montant de 125 millions de dollars visant la conversion, en une dette à taux variable à trois mois, d'une tranche de 250 millions de dollars des billets à moyen terme, série 21, de 500 millions de dollars échéant le 11 septembre 2015.

Au 31 décembre 2013, la société avait également des swaps de taux d'intérêt d'un montant nominal de 900 millions de dollars (900 millions de dollars en 2012) qu'elle a classés dans les contrats non désignés. Ces contrats sont constitués des swaps de taux d'intérêt suivants :

- c) trois swaps de taux d'intérêt variable-fixe d'un montant de 250 millions de dollars qui bloquent le taux variable que la société paiera sur une partie des swaps de taux d'intérêt fixe-variable susmentionnés dans les périodes allant du 11 décembre 2013 au 11 décembre 2014, du 19 février 2013 au 19 février 2014 et du 19 février 2014 au 19 novembre 2014;
- d) deux swaps de taux d'intérêt variable-fixe d'un montant de 50 millions de dollars qui bloquent le taux variable que la société paiera sur ses billets à moyen terme à taux variable, série 22, de 50 millions de dollars entre le 24 janvier 2013 et le 24 janvier 2014 et entre le 24 janvier 2014 et le 24 janvier 2015;
- e) un swap de taux d'intérêt variable-fixe d'un montant de 50 millions de dollars qui bloque le taux variable que la société paiera sur ses billets à moyen terme à taux variable, série 27, de 50 millions de dollars entre le 3 décembre 2013 et le 3 décembre 2014.

Hiérarchie de la juste valeur

Ce qui suit indique la hiérarchie de la juste valeur des actifs et passifs financiers aux 31 décembre 2013 et 2012 :

<i>31 décembre 2013 (en millions de dollars canadiens)</i>	Valeur comptable	Juste valeur	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Actifs					
Trésorerie et équivalents de trésorerie	565	565	565	—	—
Placement	251	251	—	251	—
Instruments dérivés					
Couvertures de juste valeur – swaps de taux d'intérêt	12	12	—	12	—
	828	828	565	263	—
Passifs					
Dette bancaire	31	31	31	—	—
Dette à long terme	9 057	9 780	—	9 780	—
	9 088	9 811	31	9 780	—

HYDRO ONE INC.
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)
Pour les exercices clos les 31 décembre 2013 et 2012

<i>31 décembre 2012 (en millions de dollars canadiens)</i>	Valeur comptable	Juste valeur	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Actifs					
Trésorerie et équivalents de trésorerie	195	195	195	—	—
Placement	251	251	—	251	—
Instruments dérivés					
Couvertures de juste valeur – swaps de taux d'intérêt	19	19	—	19	—
	465	465	195	270	—
Passifs					
Dettes bancaires	42	42	42	—	—
Dettes à long terme	8 479	9 957	—	9 957	—
	8 521	9 999	42	9 957	—

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent la trésorerie ainsi que les placements à court terme. Au 31 décembre 2013, les placements à court terme comprenaient des acceptations bancaires ainsi que des placements dans des fonds du marché monétaire et totalisaient 515 millions de dollars (195 millions de dollars en 2012). La valeur comptable de ces instruments est représentative de la juste valeur de ces derniers en raison de leur courte durée.

Le placement représente des billets à taux variable émis par la province d'Ontario qui viennent à échéance en novembre 2014. La juste valeur des placements est déterminée au moyen de données autres que les cours du marché qui sont observables pour cet actif, les gains ou pertes non constatés à leur égard étant pris en compte dans les Charges de financement. La société obtient les prix cotés servant à déterminer la juste valeur des placements auprès d'un tiers indépendant qui utilise les cours de marché de titres semblables ajustés pour tenir compte de la variation des données observables, telles que les dates d'échéance et les taux d'intérêt.

La juste valeur des instruments dérivés est déterminée au moyen de données autres que les cours du marché qui sont observables pour ces actifs. La juste valeur est principalement fondée sur la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs reposant sur une courbe des taux de rendement des swaps servant à poser les hypothèses en matière de taux d'intérêt.

La juste valeur de la partie couverte de la dette à long terme est principalement fondée sur la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs établie d'après une courbe des taux de rendement des swaps servant à poser les hypothèses de taux d'intérêt. La juste valeur de la partie non couverte de la dette à long terme est fondée sur les cours du marché non ajustés à la clôture de la période pour des instruments d'emprunt identiques ou semblables qui comportent la même période à courir jusqu'à l'échéance.

Au cours des exercices clos les 31 décembre 2013 et 2012, aucun reclassement important d'un niveau de juste valeur à l'autre n'a eu lieu.

Gestion des risques

L'exposition au risque de marché, au risque de crédit et au risque d'illiquidité survient dans le cadre normal des activités de la société.

Risque de marché

Le risque de marché désigne essentiellement le risque de perte résultant des variations des prix des marchandises ainsi que des taux de change et d'intérêt. La société n'est pas exposée au risque lié aux prix des marchandises. Elle l'est au risque de change étant donné qu'elle conclut des ententes visant l'achat de matières et d'équipement aux fins de ses projets et programmes d'investissement et dont le règlement se fait en devises. Son risque de change n'est pas important. Toutefois, il se pourrait que la société décide éventuellement d'émettre des titres de créance libellés en devises, lesquels feraient alors l'objet d'une couverture en dollars canadiens conformément à sa politique de gestion des risques. Hydro One est exposée aux fluctuations des taux d'intérêt puisque le taux de rendement réglementé de ses entreprises de transport et de distribution

HYDRO ONE INC.
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)
Pour les exercices clos les 31 décembre 2013 et 2012

est calculé à l'aide d'une approche fondée sur des formules qui repose sur des prévisions quant aux taux de rendement des obligations à long terme du gouvernement du Canada et sur l'écart entre les taux de rendement des obligations à 30 ans cotées « A » de services publics au Canada et le taux de rendement de référence des obligations du gouvernement du Canada à 30 ans. La société estime qu'une contraction de 1 % du taux de rendement prévisionnel des obligations à long terme du gouvernement du Canada ou de l'écart relatif aux taux de rendement des obligations de services publics cotées « A » ayant servi à établir le taux de rendement de la société retrancherait environ 19 millions de dollars (18 millions de dollars en 2012) des résultats d'exploitation annuels de son entreprise de transport et quelque 10 millions de dollars (10 millions de dollars en 2012) de ceux de son entreprise de distribution de Hydro One Networks.

La société utilise à la fois des dettes à taux variable et des dettes à taux fixe pour gérer la composition de son portefeuille de dettes. Elle a également recours à des instruments financiers dérivés pour gérer son risque de taux d'intérêt. En outre, la société utilise des swaps de taux d'intérêt, lesquels sont généralement désignés comme des couvertures de juste valeur, afin de gérer son risque de taux d'intérêt dans l'optique de réduire le coût de la dette. Par ailleurs, elle peut recourir à des instruments dérivés de taux d'intérêt pour bloquer ses taux d'intérêt en prévision d'un financement futur. Hydro One peut également conclure des contrats sur dérivés tels que des swaps différés de taux d'intérêt payeurs de taux fixe afin de se prémunir contre l'effet des fluctuations futures des taux d'intérêt sur les emprunts à long terme à taux fixe qu'elle doit contracter. Ces arrangements conclus à cette fin sont généralement désignés comme des couvertures de flux de trésorerie. Aucun contrat visant la couverture de flux de trésorerie n'était en vigueur aux 31 décembre 2013 et 2012.

Une hausse hypothétique de 10 % des taux d'intérêt associés à la dette à taux variable n'aurait pas diminué de manière significative les résultats d'exploitation de Hydro One pour les exercices clos les 31 décembre 2013 et 2012.

Couvertures de juste valeur

Dans le cas d'un instrument dérivé qui est désigné et admissible en tant que couverture de juste valeur, le gain ou la perte sur cet instrument ainsi que le gain ou la perte de compensation sur l'élément couvert qui est attribuable au risque couvert sont pris en compte dans les états consolidés des résultats et du résultat étendu. Pour les exercices clos les 31 décembre 2013 et 2012, le montant net de la perte ou du gain non réalisé sur la dette couverte et sur les swaps de taux d'intérêt connexes a été pris en compte dans les Charges de financement comme suit :

<i>Exercices clos les 31 décembre (en millions de dollars canadiens)</i>	2013	2012
Perte (gain) non réalisé(e) sur la dette couverte	(8)	(14)
Perte (gain) non réalisé(e) sur les swaps de taux d'intérêt servant de couvertures de juste valeur	8	14
Montant net de la perte (du gain) non réalisé(e)	—	—

Au 31 décembre 2013, Hydro One avait des couvertures de juste valeur liées aux swaps de taux d'intérêt d'un montant nominal de 750 millions de dollars (750 millions de dollars en 2012), et les actifs à la juste valeur s'y rapportant se chiffraient à 12 millions de dollars (19 millions de dollars en 2012). Au cours des exercices clos les 31 décembre 2013 et 2012, aucune portion inefficace des couvertures de juste valeur n'a influé fortement sur les résultats d'exploitation.

Risque de crédit

Les actifs financiers engendrent le risque qu'une contrepartie n'honore pas ses engagements, entraînant ainsi une perte financière. Aux 31 décembre 2013 et 2012, aucune catégorie donnée d'actifs financiers ne générerait une concentration importante du risque de crédit. La société réalise ses produits auprès d'une vaste clientèle. Par conséquent, Hydro One n'a pas tiré de produits importants d'un seul client. Aux 31 décembre 2013 et 2012, aucun solde important des débiteurs n'était exigible auprès d'un même client.

Au 31 décembre 2013, la provision pour créances douteuses de la société s'établissait à 36 millions de dollars (23 millions de dollars en 2012). Les ajustements et radiations requis ont été déterminés au moyen d'un examen des comptes en souffrance, examen qui tient compte des résultats passés. Au 31 décembre 2013, environ 4 % du montant net des débiteurs de la société dataient de plus de 60 jours (3 % en 2012).

HYDRO ONE INC.
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)
Pour les exercices clos les 31 décembre 2013 et 2012

Hydro One gère son risque de crédit lié aux contreparties au moyen de diverses techniques, notamment en concluant des transactions avec des contreparties qui jouissent d'une excellente cote de solvabilité, en limitant le montant d'exposition total à des contreparties individuelles, comme le prévoit sa politique en matière de risque de crédit qu'a approuvée son conseil d'administration, en concluant des conventions-cadres qui permettent un règlement sur une base nette et donnent un droit contractuel d'opérer compensation et en surveillant la situation financière de ses contreparties. Outre les dispositions de compensation de paiement que renferment les accords précités, la société établit des limites de crédit, des seuils de marge et les garanties exigées de chaque contrepartie. Les limites de crédit des contreparties sont fondées sur un examen interne de leur solvabilité qui tient compte de divers facteurs, notamment les résultats d'un modèle de notation, le levier financier, la liquidité, la rentabilité, les cotes de crédit et la capacité de gestion des risques. L'exposition au risque de crédit que pose une contrepartie donnée correspond au total de l'exposition actuelle et de toute exposition éventuelle à cette contrepartie. L'exposition actuelle est calculée comme étant le total du montant en capital des positions sur le marché monétaire et de la valeur de marché de tous les contrats qui représentent une position à la valeur de marché positive à la date d'évaluation. La société ne compenserait, pour une même contrepartie, des valeurs de marché négatives par des valeurs positives que si elle y était autorisée du fait de l'existence d'un accord de compensation juridiquement exécutoire, telle une convention-cadre de l'International Swap Dealers Association. L'exposition éventuelle représente une marge de sécurité visant à protéger la société des fluctuations à venir des taux d'intérêt et de change, des titres de participation et des prix des marchandises. Cette exposition est calculée en fonction de facteurs qu'a définis la Banque des règlements internationaux après avoir procédé à une analyse approfondie des fluctuations aléatoires historiques des taux d'intérêt et de change. S'il y a dépassement des seuils de marge attribués à une contrepartie, celle-ci doit remettre une garantie à la société, comme le stipule chaque accord. La société surveille le risque de crédit actuel et à venir auquel l'exposent ses contreparties de manière individuelle et globale. Le risque de crédit associé à ses débiteurs ne peut dépasser leur valeur comptable qui figure aux bilans consolidés.

Les instruments financiers dérivés posent un risque de crédit puisqu'il est possible que les contreparties à ces instruments manquent à leurs engagements. L'exposition au risque de crédit inhérent aux contrats sur dérivés, avant toute garantie, est représentée par la juste valeur de ces derniers à la date d'arrêté des comptes. Au 31 décembre 2013, le risque de crédit lié aux contreparties et inhérent à la juste valeur de ces swaps de taux d'intérêt se chiffrait à 14 millions de dollars (22 millions de dollars en 2012). Au 31 décembre 2013, le risque de crédit de Hydro One eu égard à tous les instruments dérivés ainsi qu'aux créditeurs et débiteurs concernés comportait une cote de crédit de qualité supérieure, quatre institutions financières en étant les contreparties. Le risque de crédit de trois des quatre contreparties compte pour plus de 10 % du risque de crédit total des contrats sur dérivés.

Risque d'illiquidité

Le risque d'illiquidité s'entend de la capacité de la société à s'acquitter de ses obligations financières à l'échéance. Hydro One comble ses besoins de liquidités à court terme au moyen de la trésorerie et des équivalents de trésorerie en caisse, des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation, de l'émission de papier commercial, de la facilité de crédit de soutien renouvelable de 1 500 millions de dollars et des billets à taux variable de la province d'Ontario qu'elle détient. Les liquidités à court terme prévues aux termes du programme de papier commercial, les billets à taux variable de la province d'Ontario que la société détient et les flux de trésorerie prévus liés aux activités d'exploitation devraient suffire à financer les besoins habituels de la société en matière d'exploitation.

Au 31 décembre 2013, il était prévu que des créditeurs et charges à payer d'un montant de 795 millions de dollars (722 millions de dollars en 2012) seraient réglés en espèces à leur valeur comptable au cours des douze prochains mois.

HYDRO ONE INC.
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)
Pour les exercices clos les 31 décembre 2013 et 2012

Au 31 décembre 2013, la société avait émis des titres de créance à long terme d'un montant en capital de 9 045 millions de dollars (8 460 millions de dollars en 2012). Le tableau qui suit présente un sommaire de l'encours du capital, des paiements d'intérêt et des taux d'intérêt moyens pondérés selon le nombre d'années à courir jusqu'à l'échéance :

Années avant l'échéance	Montant non remboursé sur la dette à long terme (en millions de dollars canadiens)	Paiements d'intérêt (en millions de dollars canadiens)	Taux d'intérêt moyen pondéré (en pourcentage)
1 an	750	422	3,1
2 ans	550	398	2,8
3 ans	500	372	4,3
4 ans	600	361	5,2
5 ans	750	330	2,8
	3 150	1 883	3,6
De 6 à 10 ans	900	1 470	3,6
Plus de 10 ans	4 995	4 281	5,5
	9 045	7 634	4,7

14. GESTION DU CAPITAL

La structure du capital de la société devrait lui permettre d'atteindre les objectifs suivants : un accès continu et à long terme à des fonds, à des taux raisonnables, et la réalisation de rendements financiers convenables. Pour assurer un accès continu à des fonds, la société vise à conserver une note de crédit à long terme dans la catégorie « A ».

La société considère les capitaux propres, les actions privilégiées, la dette à long terme et la trésorerie et les équivalents de trésorerie comme des éléments constitutifs de sa structure du capital. Aux 31 décembre 2013 et 2012, la structure du capital de la société s'établissait comme suit :

<i>31 décembre (en millions de dollars canadiens)</i>	2013	2012
Tranche échéant à moins de un an de la dette à long terme	756	600
Moins : la trésorerie et les équivalents de trésorerie	565	195
	191	405
Dette à long terme	8 301	7 879
Actions privilégiées	323	323
Actions ordinaires	3 314	3 314
Bénéfices non répartis	3 787	3 202
	7 101	6 516
Total du capital	15 916	15 123

La société doit se conformer aux clauses restrictives qui sont généralement imposées à l'égard des dettes à long terme. Entre autres choses, les clauses restrictives de la dette à long terme et de la facilité de crédit de Hydro One limitent la dette admissible de la société à 75 % de sa structure du capital, restreignent sa capacité de vendre des actifs et imposent une clause de sûreté négative, sous réserve des exceptions habituelles. Aux 31 décembre 2013 et 2012, Hydro One était conforme à toutes ces clauses restrictives et limites.

15. PRESTATIONS DE RETRAITE, AVANTAGES COMPLÉMENTAIRES DE RETRAITE ET AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI

Hydro One a un régime de retraite à prestations déterminées, un régime de retraite complémentaire ainsi que des régimes d'avantages complémentaires de retraite et d'avantages postérieurs à l'emploi. Le régime de retraite à prestations déterminées (le « régime de retraite ») est contributif et couvre tous les salariés permanents de Hydro One et de ses filiales, à l'exception de ceux de Hydro One Brampton Networks. Ces derniers participent au régime OMERS, une caisse de retraite qui regroupe de multiples entreprises du secteur public. Le régime de retraite complémentaire procure aux participants du régime de retraite les avantages qu'ils auraient gagnés ou payés aux termes du régime de retraite si ce n'était des limites imposées par la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). L'obligation au titre du régime complémentaire de retraite est inscrite aux bilans consolidés dans les obligations au titre des régimes d'avantages complémentaires de retraite et d'avantages postérieurs à l'emploi.

Le régime OMERS

Les cotisations de Hydro One au régime OMERS pour l'exercice clos le 31 décembre 2013 se sont établies à 2 millions de dollars (2 millions de dollars en 2012). Les cotisations de la société à verser au 31 décembre 2013 et inscrites dans les charges à payer aux bilans consolidés se situaient à 0,2 million de dollars (0,2 million de dollars en 2012). Les cotisations de Hydro One ne représentaient pas plus de 5 % du total des cotisations au régime OMERS, comme il est indiqué dans le rapport annuel d'OMERS le plus récent qui soit disponible, c'est-à-dire celui de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

Au 31 décembre 2012, le régime d'OMERS était capitalisé à hauteur de 85,6 % et comportait un passif actuariel de 9 924 millions de dollars. Ce passif exigera probablement des paiements futurs de la part des employeurs et des membres qui prennent part au régime. Les cotisations futures de Hydro One pourraient augmenter fortement si d'autres entités se retiraient du régime.

Régimes de retraite, d'avantages complémentaires de retraite et d'avantages postérieurs à l'emploi

Le régime de retraite prévoit des prestations fondées sur le salaire moyen des trois meilleures années ouvrant droit à pension. Pour les nouveaux cadres au service de la société depuis le 1^{er} janvier 2004, et pour les nouveaux membres représentés par la Society of Energy Professionals embauchés après le 17 novembre 2005, les prestations sont fondées sur le salaire moyen des cinq meilleures années ouvrant droit à pension. Après la retraite, les prestations de retraite sont indexées pour tenir compte de l'inflation.

Les cotisations au régime de retraite de la société et les cotisations salariales sont fondées sur une évaluation actuarielle effectuée tous les trois ans au moins. Des cotisations annuelles au régime de retraite pour 2013 s'élevant à 160 millions de dollars (163 millions de dollars en 2012) ont été établies d'après une évaluation actuarielle effectuée en date du 31 décembre 2011 et du niveau prévu du salaire ouvrant droit à pension pour 2013. Les cotisations annuelles estimatives au régime de retraite pour 2014 s'élèvent à environ 160 millions de dollars, compte tenu de l'évaluation effectuée en date du 31 décembre 2011 et du niveau prévu du salaire ouvrant droit à pension.

Hydro One constate aux bilans consolidés la surcapitalisation ou la sous-capitalisation de son régime de retraite et de ses régimes d'avantages complémentaires de retraite et d'avantages postérieurs à l'emploi (les « régimes ») en tant qu'actif ou passif, et elle comptabilise des actifs et passifs réglementaires de compensation, selon ce qui convient. Si ce n'était de la comptabilisation exigée par la réglementation, les obligations sous-capitalisées au titre des prestations et avantages seraient inscrites dans le cumul des autres éléments du résultat étendu. L'incidence des modifications des hypothèses qui ont été formulées pour évaluer les obligations au titre des prestations de retraite, des avantages complémentaires de retraite et des avantages postérieurs à l'emploi est généralement constatée sur la durée de service résiduelle moyenne prévue des salariés. La date d'évaluation des régimes est le 31 décembre.

HYDRO ONE INC.
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)
Pour les exercices clos les 31 décembre 2013 et 2012

	Prestations de retraite		Avantages complémentaires de retraite et avantages postérieurs à l'emploi	
<i>Exercice clos les 31 décembre (en millions de dollars canadiens)</i>	2013	2012	2013	2012
Variation de l'obligation au titre des prestations et avantages projetés				
Obligation au titre des prestations et avantages projetés à l'ouverture de l'exercice	6 507	5 461	1 459	1 206
Coût des services rendus au cours de l'exercice	170	123	40	29
Intérêts débiteurs	278	285	63	63
Transferts réciproques	1	1	—	—
Prestations et avantages versés	(317)	(291)	(44)	(42)
Perte actuarielle nette (gain actuariel net)	(63)	928	13	203
Obligation au titre des prestations et avantages projetés à la clôture de l'exercice	6 576	6 507	1 531	1 459
Variation des actifs du régime				
Juste valeur des actifs du régime à l'ouverture de l'exercice	4 992	4 682	—	—
Rendement réel des actifs des régimes	887	425	—	—
Transferts réciproques	1	1	—	—
Prestations versées	(317)	(291)	—	—
Cotisations de l'employeur	160	163	—	—
Cotisations des salariés	30	27	—	—
Charges d'administration	(22)	(15)	—	—
Juste valeur des actifs du régime à la clôture de l'exercice	5 731	4 992	—	—
Montant non capitalisé	845	1 515	1 531	1 459

Hydro One inscrit ses obligations au titre des prestations et avantages constitués ainsi que les actifs du régime à leur montant net aux bilans consolidés, sous les postes suivants :

	Prestations de retraite		Avantages complémentaires de retraite et avantages postérieurs à l'emploi	
<i>31 décembre (en millions de dollars canadiens)</i>	2013	2012	2013	2012
Charges à payer	—	—	43	43
Passif au titre des prestations de retraite	845	1 515	—	—
Passif au titre des avantages complémentaires de retraite et des avantages postérieurs à l'emploi	—	—	1 488	1 416
Montant non capitalisé	845	1 515	1 531	1 459

La situation de capitalisation ou de non-capitalisation du régime de retraite et des régimes d'avantages complémentaires de retraite et d'avantages postérieurs à l'emploi s'entend de l'écart entre la juste valeur des actifs des régimes et les obligations au titre des prestations et avantages projetés aux termes des régimes. La situation de capitalisation ou de non-capitalisation varie au fil du temps en raison de plusieurs facteurs, notamment le montant des cotisations, les taux d'actualisation utilisés et les rendements réels des actifs du régime.

HYDRO ONE INC.
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)
Pour les exercices clos les 31 décembre 2013 et 2012

Le tableau suivant indique l'obligation au titre des prestations et avantages projetés (« OPAP »), l'obligation au titre des prestations et avantages constitués (« OPAC ») ainsi que la juste valeur des actifs du régime, et ce, pour le régime de retraite :

<i>31 décembre (en millions de dollars canadiens)</i>	2013	2012
OPAP	6 576	6 507
OPAC	5 998	6 074
Juste valeur des actifs des régimes	5 731	4 992

Selon l'OPAC, le régime de retraite était capitalisé à hauteur de 96 % au 31 décembre 2013 (82 % en 2012). D'après l'OPAP, il l'était à 87 % à cette même date (77 % en 2012). L'OPAC diffère de l'OPAP puisqu'aucune hypothèse quant aux niveaux des salaires futurs n'a été posée aux fins du calcul de la première.

Composantes des coûts nets des prestations et des avantages de la période

Le tableau suivant présente les composantes des coûts nets des prestations du régime de retraite pour les exercices clos les 31 décembre 2013 et 2012 :

<i>Exercices clos les 31 décembre (en millions de dollars canadiens)</i>	2013	2012
Coût des services rendus au cours de la période, déduction faite des cotisations des salariés	141	96
Intérêts débiteurs	278	285
Rendement prévu des actifs du régime, déduction faite des charges	(309)	(289)
Amortissement de la perte actuarielle	175	112
Amortissement du coût des services passés	2	3
Coûts nets des prestations et des avantages de la période	287	207

Montant imputé aux résultats d'exploitation ¹	72	76
--	----	----

¹ La société suit la méthode de la comptabilité de caisse, ce qui reflète l'inclusion des coûts du régime de retraite dans les tarifs approuvés par la CEO. Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2013, des coûts de retraite de 160 millions de dollars (163 millions de dollars en 2012) ont été attribués à la main-d'œuvre. De ce montant, 72 millions de dollars (76 millions de dollars en 2012) ont été imputés à l'exploitation et 88 millions de dollars (87 millions de dollars en 2012) ont été incorporés aux coûts des immobilisations corporelles et des actifs incorporels.

Le tableau suivant présente les composantes des coûts nets des avantages complémentaires de retraite et des avantages postérieurs à l'emploi pour les exercices clos les 31 décembre 2013 et 2012 :

<i>Exercices clos les 31 décembre (en millions de dollars canadiens)</i>	2013	2012
Coût des services rendus au cours de la période, déduction faite des cotisations des salariés	40	30
Intérêts débiteurs	63	63
Amortissement de la perte actuarielle	27	8
Amortissement du coût des services passés	3	3
Coûts nets des prestations et des avantages de la période	133	104

Montant imputé aux résultats d'exploitation	58	48
---	----	----

Hypothèses

L'évaluation des obligations aux termes des régimes et des coûts des prestations ou avantages aux termes des régimes est tributaire de divers facteurs, notamment de l'élaboration d'hypothèses d'évaluation et du choix de conventions comptables. Lorsqu'elle élabore les hypothèses requises, la société tient compte des données historiques ainsi que des attentes futures. L'évaluation des obligations au titre des prestations ou avantages subit l'incidence de plusieurs hypothèses, notamment celles sur le taux d'actualisation appliqué aux obligations au titre des prestations ou avantages, le taux de rendement à long terme prévu des actifs des régimes, les cotisations que Hydro One prévoit verser dans les régimes, l'incidence de la mortalité, la durée résiduelle attendue d'activité des participants des régimes, la rémunération et le taux d'augmentation de la rémunération, l'âge des salariés, la durée d'activité des salariés ainsi que le taux d'augmentation prévu des coûts des soins de santé, entre autres facteurs. L'incidence des modifications des hypothèses utilisées pour évaluer les obligations aux termes

HYDRO ONE INC.**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)****Pour les exercices clos les 31 décembre 2013 et 2012**

des régimes est habituellement comptabilisée sur la durée moyenne résiduelle attendue d'activité des participants aux régimes. Pour établir le taux de rendement prévu des actifs des régimes, Hydro One tient compte d'indicateurs économiques historiques (notamment l'inflation et la croissance du PIB) qui ont une incidence sur le rendement des actifs, ainsi que des prévisions en matière de rendement à long terme futur des marchés boursiers, pondéré en fonction des répartitions cibles des catégories d'actifs. De façon générale, il est prévu que les titres de capitaux propres, les placements immobiliers et les placements dans des actions de sociétés fermées auront un rendement supérieur à celui des titres à revenu fixe.

Les hypothèses moyennes pondérées ci-après ont été utilisées pour établir les obligations au titre des prestations et avantages aux 31 décembre 2013 et 2012 :

<i>Exercices clos les 31 décembre</i>	Prestations de retraite		Avantages complémentaires de retraite et avantages postérieurs à l'emploi	
	2013	2012	2013	2012
Hypothèses importantes				
Taux d'actualisation moyen pondéré	4,75 %	4,25 %	4,75 %	4,25 %
Taux de croissance de la rémunération (compte non tenu de la rémunération au mérite)	2,50 %	2,50 %	2,50 %	2,50 %
Taux d'augmentation du coût de la vie	2,00 %	2,00 %	2,00 %	2,00 %
Taux d'augmentation du coût tendanciel des soins de santé ¹	—	—	4,39 %	4,39 %

¹ Le taux passant progressivement de 6,81 % par année en 2014 à 4,39 % par année en 2031 et par la suite (de 6,91 % en 2013 à 4,39 % par année en 2031 et par la suite selon les estimations faites en 2012).

Les hypothèses moyennes pondérées ci-après ont été utilisées pour établir les coûts nets des prestations et des avantages de la période pour les exercices clos les 31 décembre 2013 et 2012. Les hypothèses ayant servi à établir les obligations au titre des prestations et des avantages à la clôture de l'exercice à l'étude sont les mêmes que celles qui ont servi à estimer les coûts nets des prestations et des avantages de l'exercice suivant.

<i>Exercices clos les 31 décembre</i>	2013	2012
Prestations de retraite		
Taux de rendement prévu moyen pondéré des actifs des régimes	6,25 %	6,25 %
Taux d'actualisation moyen pondéré	4,25 %	5,25 %
Taux de croissance de la rémunération (compte non tenu de la rémunération au mérite)	2,50 %	2,50 %
Taux d'augmentation du coût de la vie	2,00 %	2,00 %
Durée résiduelle moyenne d'activité des salariés (en années)	11	11
Avantages complémentaires de retraite et avantages postérieurs à l'emploi		
Taux d'actualisation moyen pondéré	4,25 %	5,25 %
Taux de croissance de la rémunération (compte non tenu de la rémunération au mérite)	2,50 %	2,50 %
Taux d'augmentation du coût de la vie	2,00 %	2,00 %
Durée résiduelle moyenne d'activité des salariés (en années)	11	11
Taux d'augmentation du coût tendanciel des soins de santé ¹	4,39 %	4,41 %

¹ Le taux passant progressivement de 6,91 % par année en 2013 à 4,39 % par année en 2031 et par la suite (de 7,03 % en 2012 à 4,41 % par année en 2031 et par la suite selon les estimations faites en 2012).

HYDRO ONE INC.
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)
Pour les exercices clos les 31 décembre 2013 et 2012

Le taux d'actualisation ayant servi à déterminer l'obligation au titre des prestations de retraite de l'exercice à l'étude et les coûts nets des prestations et avantages de l'exercice suivants ont été établis d'après une méthode fondée sur la courbe des taux de rendement. Aux termes de cette méthode, les paiements prévus au titre des prestations futures pour chacun des régimes sont actualisés selon un taux figurant sur une courbe de taux de rendement d'obligations de tiers et correspondant à chaque duration. La courbe des taux de rendement est établie à partir des obligations à long terme de sociétés notées AA. Un taux d'actualisation unique donnant la même valeur actualisée que la somme des flux de trésorerie actualisés est alors calculé.

L'incidence d'une variation de 1 % du coût tendanciel des soins de santé sur l'obligation au titre des avantages projetés dans le cas des avantages complémentaires de retraite et des avantages postérieurs à l'emploi aux 31 décembre 2013 et 2012 est la suivante :

<i>31 décembre (en millions de dollars canadiens)</i>	2013	2012
Obligation au titre des avantages projetés		
Augmentation de 1 % du coût tendanciel des soins de santé	258	246
Diminution de 1 % du coût tendanciel des soins de santé	(200)	(191)

L'incidence d'une variation de 1 % du coût tendanciel des soins de santé sur le coût des services rendus et les intérêts débiteurs dans le cas des avantages complémentaires de retraite et des avantages postérieurs à l'emploi aux 31 décembre 2013 et 2012 est la suivante :

<i>Exercices clos les 31 décembre (en millions de dollars canadiens)</i>	2013	2012
Coût des services rendus et intérêts débiteurs		
Augmentation de 1 % du coût tendanciel des soins de santé	21	17
Diminution de 1 % du coût tendanciel des soins de santé	(16)	(13)

Le tableau suivant présente les espérances de vie estimatives sur lesquelles reposent les hypothèses relatives aux taux de mortalité servant au calcul des obligations au titre du régime de retraite et des régimes d'avantages complémentaires de retraite et d'avantages postérieurs à l'emploi pour les exercices clos les 31 décembre 2013 et 2012 :

31 décembre 2013				31 décembre 2012			
Espérance de vie à 65 ans pour un participant actuellement âgé de				Espérance de vie à 65 ans pour un participant actuellement âgé de			
65 ans		45 ans		65 ans		45 ans	
Homme	Femme	Homme	Femme	Homme	Femme	Homme	Femme
23	25	24	26	20	22	21	23

Paievements estimatifs au titre des prestations et avantages futurs

Au 31 décembre 2013, les paiements estimatifs au titre des prestations et des avantages futurs aux participants des régimes par la société étaient les suivants :

<i>(en millions de dollars canadiens)</i>	Prestations de retraite	Avantages complémentaires de retraite et avantages postérieurs à l'emploi
2014	310	54
2015	319	57
2016	327	59
2017	335	62
2018	343	65
2019 à 2023	1 698	370
Total des paiements estimatifs au titre des prestations et des avantages futurs jusqu'en 2023	3 332	667

HYDRO ONE INC.
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)
Pour les exercices clos les 31 décembre 2013 et 2012

Composantes des actifs réglementaires

Une partie des gains et pertes actuariels, du coût des services passés est prise en compte dans les actifs réglementaires figurant aux bilans consolidés de Hydro One afin de refléter le fait que ces montants devraient faire l'objet d'une inclusion réglementaire dans les tarifs futurs. Autrement, ces gains et pertes seraient inscrits dans les autres éléments du résultat étendu. Le tableau suivant indique les gains et les pertes actuariels ainsi que les coûts des services passés inscrits dans les actifs réglementaires :

<i>Exercices clos les 31 décembre (en millions de dollars canadiens)</i>	2013	2012
Prestations de retraite		
Perte actuarielle (gain actuariel) de l'exercice	(619)	807
Amortissement de la perte actuarielle	(175)	(112)
Amortissement du coût des services passés	(2)	(3)
	(796)	692
Avantages complémentaires de retraite et avantages postérieurs à l'emploi		
Perte actuarielle de l'exercice	13	203
Amortissement de la perte actuarielle	(27)	(8)
Amortissement du coût des services passés	(3)	(3)
	(17)	192

Le tableau suivant indique les composantes des actifs réglementaires qui n'ont pas été constatées en tant que composantes des coûts nets des prestations et des avantages de la période pour les exercices clos les 31 décembre 2013 et 2012 :

<i>Exercices clos les 31 décembre (en millions de dollars canadiens)</i>	2013	2012
Prestations de retraite		
Coût des services passés	3	5
Perte actuarielle	842	1 510
	845	1 515
Avantages complémentaires de retraite et avantages postérieurs à l'emploi		
Coût des services passés	2	5
Perte actuarielle	306	315
	308	320

Le tableau suivant indique les composantes des actifs réglementaires, aux 31 décembre des exercices indiqués, devant être amorties en tant que composantes des coûts nets des prestations et des avantages de la période au cours de l'exercice suivant :

<i>31 décembre (en millions de dollars canadiens)</i>	Prestations de retraite		Avantages complémentaires de retraite et avantages postérieurs à l'emploi	
	2013	2012	2013	2012
Coût des services passés	2	2	2	3
Perte actuarielle	103	175	15	17
	105	177	17	20

HYDRO ONE INC.
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)
Pour les exercices clos les 31 décembre 2013 et 2012

Actifs du régime de retraite

Stratégie de placement

Hydro One évalue régulièrement sa stratégie de placement afin de s'assurer que les actifs du régime de retraite seront suffisants pour verser les prestations de retraite au moment où elles devront l'être. Dans le cadre de cette évaluation, Hydro One peut modifier sa répartition d'actifs cible ainsi que sa stratégie de placement. Le régime de retraite est géré en fonction de ses actifs nets. Le principal objectif établi à son égard est de maintenir un niveau d'actifs nets permettant d'acquitter les obligations de la société en matière de prestations. Cet objectif est atteint grâce au respect de politiques d'investissement précises, lesquelles sont décrites dans le sommaire des politiques et procédures d'investissement (le « sommaire ») du régime de retraite, sommaire qui est examiné et approuvé par le comité des placements et du régime de retraite du conseil d'administration de Hydro One. Pour gérer les actifs nets du régime de retraite, la société fait appel à des gestionnaires de placements externes compétents qui se voient confier la responsabilité d'investir les fonds existants et les nouveaux fonds (soit les cotisations des salariés et de l'employeur de l'exercice) conformément au sommaire qui a été approuvé. Le rendement de ces gestionnaires est surveillé par voie d'un cadre de gouvernance. Toute augmentation des actifs nets résulte directement du revenu de placement que génèrent les investissements du régime de retraite et des cotisations qui y versent les salariés admissibles et la société. Les actifs nets servent principalement au versement des prestations aux membres admissibles du régime de retraite.

Composition des actifs du régime de retraite

Ce qui suit indique la répartition cible et la répartition moyenne pondérée des actifs du régime de retraite au 31 décembre 2013 :

	Répartition cible (%)	Actifs du régime de retraite (%)
Titres de participation	60,0	67,8
Titres de créance	35,0	32,2
Autres ¹	5,0	0,0
	100,0	100,0

¹ Comprennent placements immobiliers et des placements dans des infrastructures.

Au 31 décembre 2013, le régime de retraite détenait des obligations de société de Hydro One Inc. de 15 millions de dollars (20 millions de dollars en 2012) et des titres de créance de la province de 217 millions de dollars (243 millions de dollars en 2012).

Concentrations du risque de crédit

Hydro One a analysé le portefeuille d'actifs de son régime de retraite afin d'y détecter toute concentration importante du risque de crédit aux 31 décembre 2013 et 2012. Les concentrations sur lesquelles elle s'est attardée ont compris, entre autres, celles concernant les placements dans une même entité, le type de secteur et les fonds individuels. Aux 31 décembre 2013 et 2012, les actifs du régime de retraite ne présentaient aucune concentration importante du risque de crédit (définie comme représentant plus de 10 % des actifs du régime).

En ce qui a trait aux obligations, le risque de crédit lié aux contreparties auquel le régime de retraite est exposé est géré en investissant dans des obligations de première qualité et des obligations gouvernementales. Dans le cas des instruments dérivés, ce risque est géré en ne concluant des opérations qu'avec des institutions financières qui ont obtenu au moins la note « A+ » de la part de Standards and Poor's, Dominion Bond Rating Service et Fitch Ratings ou « A1 » de Moody's Investors Service Inc. ainsi qu'en limitant les positions auprès de chaque contrepartie et en s'assurant que l'exposition est répartie entre les contreparties. Le risque de défaut découlant d'opérations sur des titres cotés en Bourse est considéré comme étant minime puisqu'aucune opération ne peut avoir lieu si l'une ou l'autre des parties manque à son engagement.

HYDRO ONE INC.
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)
Pour les exercices clos les 31 décembre 2013 et 2012

Évaluations à la juste valeur

Les tableaux suivants présentent les actifs du régime de retraite qui sont évalués et constatés à la juste valeur de manière récurrente ainsi que le niveau de la hiérarchie de la juste valeur dans lequel ils étaient classés aux 31 décembre 2013 et 2012.

<i>31 décembre 2013 (en millions de dollars canadiens)</i>	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Fonds communs	1	16	117	134
Trésorerie et équivalents de trésorerie	150	—	—	150
Titres à court terme	—	180	—	180
Placements immobiliers	—	—	2	2
Actions de sociétés canadiennes	943	—	—	943
Actions de sociétés étrangères	2 708	—	—	2 708
Obligations et débentures canadiennes	—	1 416	—	1 416
Obligations et débentures étrangères	—	186	—	186
Total de la juste valeur des actifs du régime¹	3 802	1 798	119	5 719

¹ Au 31 décembre 2013, le total de la juste valeur des actifs du régime de retraite ne tenait pas compte des montants suivants : 19 millions de dollars d'intérêts et de dividendes à recevoir; et 7 millions de dollars associés aux charges d'administration du régime de retraite.

<i>31 décembre 2012 (en millions de dollars canadiens)</i>	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Fonds communs	2	15	104	121
Trésorerie et équivalents de trésorerie	125	—	—	125
Titres à court terme	—	100	—	100
Placements immobiliers	—	—	2	2
Actions de sociétés canadiennes	920	—	—	920
Actions de sociétés étrangères	2 077	—	—	2 077
Obligations et débentures canadiennes	—	1 643	—	1 643
Total de la juste valeur des actifs des régimes¹	3 124	1 758	106	4 988

¹ Au 31 décembre 2012, le total de la juste valeur des actifs du régime de retraite ne tenait pas compte des montants suivants : 16 millions de dollars d'intérêts et de dividendes à recevoir; 4 millions de dollars de créances liées à des opérations de vente en cours; et 8 millions de dollars associés aux charges d'administration du régime de retraite.

Se reporter à la note 13 – Juste valeur des instruments financiers et gestion des risques pour obtenir une description des niveaux de la hiérarchie de la juste valeur.

Variations de la juste valeur des instruments financiers classés dans le niveau 3

Le tableau suivant résume les variations de la juste valeur des instruments financiers classés dans le niveau 3 pour les exercices clos les 31 décembre 2013 et 2012. Les instruments financiers du régime de retraite sont classés dans le niveau 3 lorsque leur juste valeur a été évaluée en fonction d'au moins une donnée d'entrée importante qui n'est pas observable sur les marchés ou en raison du manque de liquidité de certains marchés. Les gains et pertes présentés dans le tableau ci-dessous peuvent inclure des variations de la juste valeur qui sont fondées sur des données d'entrée observables et sur d'autres qui ne le sont pas.

<i>Exercices clos les 31 décembre (en millions de dollars canadiens)</i>	2013	2012
Juste valeur à l'ouverture de l'exercice	106	167
Gains réalisés et non réalisés	23	5
Achats	—	6
Ventes et décaissements	(10)	(72)
Juste valeur à la clôture de l'exercice	119	106

Il n'y a eu aucun reclassement important visant le niveau 3 de la hiérarchie de la juste valeur.

La société soumet les évaluations de la juste valeur des instruments classés dans le niveau 3 à des analyses de sensibilité, remplaçant à cette fin des données d'entrée non observables par une ou plusieurs hypothèses de rechange jugées raisonnables. Ces analyses se sont traduites par des variations négligeables de la juste valeur des instruments financiers ainsi classés.

HYDRO ONE INC.
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)
Pour les exercices clos les 31 décembre 2013 et 2012

Techniques d'évaluation servant à établir la juste valeur

Fonds communs

La catégorie des fonds communs comprend principalement les placements dans des actions de sociétés fermées. Les placements dans des actions de sociétés fermées représentent des fonds de capital-investissement qui investissent dans des sociétés en exploitation dont les titres ne sont pas cotés. Les stratégies de placement dans de telles actions visent notamment des sociétés en commandite qui se démarquent par leur forte croissance interne et leurs efficacités opérationnelles, du capital de risque, des prises de contrôle par emprunt et des situations particulières, comme dans le cas d'entreprises en difficulté. Les évaluations des actions de sociétés fermées sont fournies par le gestionnaire du fonds et sont fondées sur l'évaluation des placements sous-jacents, laquelle tient compte de données d'entrée, tels le coût, les résultats d'exploitation, les flux de trésorerie futurs actualisés et des données comparables s'appuyant sur le marché. Comme ces données d'entrée ne sont pas, à proprement parler, observables, les placements dans des actions de sociétés fermées ont été classés dans le niveau 3 de la hiérarchie des fonds communs.

Équivalents de trésorerie

Les dépôts en espèces remboursables à vue détenus auprès de banques et la trésorerie détenue par les gestionnaires de placements sont considérés comme des équivalents de trésorerie et sont classés dans le niveau 1 de la hiérarchie des évaluations de la juste valeur.

Titres à court terme

Les titres à court terme sont évalués au coût majoré des intérêts courus, ce qui avoisine leur juste valeur en raison de leur échéance rapprochée. Les titres à court terme ont été classés dans le niveau 2.

Placements immobiliers

Les placements immobiliers représentent les placements de capital-investissement dans des sociétés de portefeuille qui investissent dans des biens immobiliers. Les placements dans ces sociétés sont évalués au moyen de la valeur liquidative fournie par le gestionnaire du fonds. Les placements immobiliers sont classés dans le niveau 3.

Actions de sociétés

Les actions de sociétés sont évaluées au moyen des cours sur des marchés actifs et sont classées dans le niveau 1. Les placements libellés en devises sont convertis en dollars canadiens aux taux de change en vigueur à la clôture de l'exercice.

Obligations et débetures

Les obligations et les débetures sont présentées aux cours de clôture qui ont été publiés, et elles sont classées dans le niveau 2.

HYDRO ONE INC.
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)
Pour les exercices clos les 31 décembre 2013 et 2012

16. PASSIFS ENVIRONNEMENTAUX

Les tableaux suivants présentent l'évolution des passifs environnementaux pour les exercices clos les 31 décembre 2013 et 2012 :

<i>Exercice clos le 31 décembre 2013 (en millions de dollars canadiens)</i>	BPC	Évaluation et remise en état des terrains	Total
Passifs environnementaux – 1 ^{er} janvier	197	52	249
Charge de désactualisation	9	1	10
Dépenses	(2)	(14)	(16)
Ajustement lié à la réévaluation	(3)	26	23
Passifs environnementaux – 31 décembre	201	65	266
Moins : la tranche échéant à moins de un an	15	12	27
	186	53	239

<i>Exercice clos le 31 décembre 2012 (en millions de dollars canadiens)</i>	BPC	Évaluation et remise en état des terrains	Total
Passifs environnementaux – 1 ^{er} janvier	199	58	257
Charge de désactualisation	9	2	11
Dépenses	(8)	(10)	(18)
Ajustement lié à la réévaluation	(3)	2	(1)
Passifs environnementaux – 31 décembre	197	52	249
Moins : la tranche échéant à moins de un an	13	9	22
	184	43	227

Les tableaux suivants présentent le rapprochement entre les passifs environnementaux sur une base non actualisée et le montant comptabilisé dans les bilans consolidés compte tenu du taux d'actualisation :

<i>31 décembre 2013 (en millions de dollars canadiens)</i>	PCB	Évaluation et remise en état des terrains	Total
Passifs environnementaux non actualisés	237	68	305
Moins : l'actualisation des passifs accumulés à la valeur actualisée	36	3	39
Passifs environnementaux actualisés	201	65	266

<i>31 décembre 2012 (en millions de dollars canadiens)</i>	PCB	Évaluation et remise en état des terrains	Total
Passifs environnementaux non actualisés	233	54	287
Moins : l'actualisation des passifs accumulés à la valeur actualisée	36	2	38
Passifs environnementaux actualisés	197	52	249

HYDRO ONE INC.
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)
Pour les exercices clos les 31 décembre 2013 et 2012

Au 31 décembre 2013, les dépenses estimatives liées à l'environnement étaient les suivantes :

(en millions de dollars canadiens)

2014	27
2015	28
2016	35
2017	23
2018	22
Par la suite	170
	305

Au 31 décembre 2013, du total des dépenses futures estimatives au titre de l'environnement, 237 millions de dollars se rapportaient aux BPC (233 millions de dollars en 2012) et 68 millions de dollars, au programme d'évaluation et de remise en état des terrains (54 millions de dollars en 2012).

Hydro One constate un passif au titre des dépenses futures estimatives à l'égard de l'évaluation et de la remise en état des terrains contaminés et de l'élimination progressive ou de la destruction des huiles minérales contenues dans l'équipement électrique. L'estimation de coûts environnementaux futurs comporte des incertitudes dues à certains événements externes possibles comme la modification des lois ou des règlements et les progrès liés aux technologies de remise en état de sites. Pour établir les montants qui doivent être comptabilisés à titre de passifs environnementaux, la société estime le coût d'achèvement des travaux requis et elle pose des hypothèses quant au moment où les dépenses futures seront réellement engagées pour obtenir des renseignements à l'égard des flux de trésorerie futurs. Un taux d'inflation à long terme hypothétique d'environ 2 % a été utilisé pour prendre en compte l'estimation du coût actuel lié aux dépenses estimatives futures. Les dépenses futures ont été actualisées selon un taux allant de 3,3 % à 6,3 % environ, soit le taux approprié pour la période au cours de laquelle ces dépenses devraient être engagées. Tous les facteurs utilisés par la société pour estimer les passifs environnementaux de la société représentent les meilleures estimations de la direction en ce qui a trait à la valeur actualisée des coûts nécessaires pour que la société se conforme à la législation et à la réglementation. Toutefois, il existe une probabilité raisonnable que le nombre ou le volume d'actifs contaminés, l'estimation des coûts nécessaires pour effectuer les travaux, les hypothèses relatives à l'inflation et la tendance prévue des flux de trésorerie annuels diffèrent de façon importante des hypothèses posées par la société. En outre, pour ce qui est du passif environnemental lié aux BPC, la disponibilité de ressources critiques telles que la main-d'œuvre qualifiée et les actifs de remplacement ainsi que la capacité de procéder à des interruptions de services à des fins d'entretien dans certaines installations clés pourraient avoir une influence sur le calendrier des dépenses. Les passifs environnementaux sont examinés une fois l'an ou plus fréquemment si des changements importants sont apportés à la réglementation ou si d'autres facteurs pertinents se produisent. Les modifications apportées aux estimations sont constatées prospectivement. La société comptabilise un actif réglementaire reflétant les attentes à l'égard du fait que les coûts environnementaux futurs pourront être recouverts au moyen des tarifs.

BPC

En septembre 2008, Environnement Canada a publié le texte final de sa réglementation régissant la gestion, le stockage et l'élimination des BPC, lequel a été adopté en vertu de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement (1999). La réglementation impose un calendrier pour l'élimination des BPC fondé sur certains critères tels que le type d'équipement en cause, le niveau d'utilisation et le seuil de contamination aux BPC. Aux termes de cette réglementation et de l'exemption de fin d'utilisation approuvée de Hydro One, les BPC présents en concentration de 500 parties par million (« ppm ») ou plus, doivent être éliminés avant la clôture de 2014, exception faite des certaines pièces de matériel faisant l'objet d'une dispense précise, et les BPC contenus dans l'équipement en concentration supérieure à 50 ppm, mais inférieure à 500 ppm, ou supérieure à 50 ppm dans le cas des transformateurs sur poteau, de l'équipement électrique secondaire sur poteau et des ballasts de tube fluorescent doivent être éliminés avant la clôture de 2025. La direction est d'avis que, à l'heure actuelle, la société dispose de très peu d'actifs contaminés aux BPC à hauteur de 500 ppm ou plus. Les équipements contaminés seront de façon générale remplacés ou décontaminés en retirant l'huile isolante contaminée aux BPC qu'ils contiennent et en les remplissant immédiatement avec de l'huile de remplacement dont la concentration en BPC est de moins de 2 ppm.

HYDRO ONE INC.
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)
Pour les exercices clos les 31 décembre 2013 et 2012

Les dépenses futures supplémentaires qu'il sera nécessaire d'engager pour satisfaire aux exigences actuelles de la réglementation sur les BPC s'établissent à 237 millions de dollars d'après les meilleures estimations de la société. Ces dépenses devraient être engagées entre 2014 et 2025. Dans le cadre de son examen annuel des passifs environnementaux, la société a comptabilisé un ajustement de réévaluation en 2013 afin de réduire le passif environnemental au titre des PBC de 3 millions de dollars (3 millions de dollars en 2012).

Évaluation et remise en état des terrains

Selon la meilleure estimation de la société, le total des dépenses futures estimatives nécessaires à l'achèvement du programme d'évaluation et de remise en état des terrains est de 68 millions de dollars. Ces dépenses devraient être engagées sur une période allant de 2014 à 2022. Dans le cadre de son examen annuel des passifs environnementaux, la société a comptabilisé un ajustement de réévaluation en 2013 afin d'accroître le passif environnemental au titre de l'évaluation et de la remise en état des terrains de 26 millions de dollars (2 millions de dollars en 2012).

17. OBLIGATIONS LIÉES À LA MISE HORS SERVICE D'IMMOBILISATIONS

Hydro One comptabilise un passif au titre des dépenses estimatives futures associées au retrait et à l'élimination de matériel contaminé à l'amiante dans certaines de ses installations et au démantèlement de certains postes de commutation situés sur des sites qu'elle ne possède pas. Les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations, qui représentent les obligations juridiques liées à la mise hors service de certains actifs corporels à long terme, sont calculées comme étant la valeur actualisée des dépenses projetées à l'égard de la mise hors service future d'actifs précis et elles sont comptabilisées dans la période au cours de laquelle le passif naît, s'il est possible de faire une estimation raisonnable de la juste valeur. Si l'actif est toujours en service à la date de comptabilisation, la valeur actualisée du passif sera ajoutée à la valeur comptable de l'actif connexe dans la période au cours de laquelle le passif est engagé, et cette valeur comptable additionnelle sera amortie sur la durée de vie résiduelle de l'actif. Si une obligation liée à la mise hors service d'immobilisations est comptabilisée à l'égard d'un actif qui n'est plus en service, le coût de mise hors service de l'actif sera imputé aux résultats d'exploitation. Après la comptabilisation initiale, le passif est ajusté pour tenir compte de toute révision des flux de trésorerie futurs estimatifs afférente à l'obligation liée à la mise hors service d'immobilisations, laquelle peut être attribuable à divers facteurs, entre autres, une flambée des coûts, un changement apporté à la technologie applicable aux actifs devant être mis hors service, une modification des lois ou de la réglementation, ainsi que pour tenir compte de la désactualisation du passif en raison de l'écoulement du temps jusqu'à ce que l'obligation soit réglée. La charge d'amortissement est ajustée prospectivement pour tenir compte de toute hausse ou baisse de la valeur comptable de l'actif connexe.

Pour établir les montants qui doivent être comptabilisés à titre d'obligations liées à la mise hors service d'immobilisations, la société estime la juste valeur courante des travaux requis, et elle pose des hypothèses quant au moment où les dépenses futures seront réellement engagées pour obtenir des renseignements à l'égard des flux de trésorerie futurs. Un taux d'inflation à long terme implicite d'environ 2 % a servi d'hypothèse pour prendre en compte l'estimation du coût actuel lié aux dépenses estimatives futures. Les dépenses futures relatives à l'environnement ont été actualisées selon un taux allant de 3,0 % à 5,0 %, soit le taux approprié pour la période au cours de laquelle les dépenses devraient être engagées. Tous les facteurs utilisés par la société pour estimer les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations de la société représentent les meilleures estimations de la direction en ce qui a trait aux coûts nécessaires pour satisfaire à la législation et à la réglementation existante. Toutefois, il existe une probabilité raisonnable que le nombre ou le volume d'actifs contaminés, l'estimation des coûts nécessaires pour effectuer les travaux, les hypothèses relatives à l'inflation et la tendance prévue des flux de trésorerie annuels diffèrent de façon importante des hypothèses posées actuellement par la société. Les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations sont examinées une fois l'an ou plus fréquemment si des changements importants sont apportés à la réglementation ou si d'autres facteurs pertinents surviennent. Les modifications apportées aux estimations sont constatées prospectivement.

Au 31 décembre 2013, Hydro One a comptabilisé des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations de 14 millions de dollars (15 millions de dollars en 2012), constituées de 7 millions de dollars (7 millions de dollars en 2012) de dépenses estimatives futures liées au désamiantage et au retrait du matériel contaminé à l'amiante dans certaines de ses installations ainsi que 7 millions de dollars (8 millions de dollars en 2012) liés à la désaffectation et au retrait de deux postes de commutation. Le montant d'intérêts comptabilisé est négligeable, et aucune dépense importante liée à cette obligation n'a été engagée en 2013.

HYDRO ONE INC.
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)
Pour les exercices clos les 31 décembre 2013 et 2012

18. CAPITAL-ACTIONS

Actions privilégiées

La société a émise et mis en circulation 12 920 000 actions privilégiées à dividende cumulatif de 5,5 %, d'une valeur de rachat de 25 \$ chacune, pour un capital global de 323 millions de dollars. Elle est autorisée à émettre un nombre illimité d'actions privilégiées.

Les actions privilégiées de la société donnent droit à un dividende cumulatif annuel de 18 millions de dollars, ou 1,375 \$ par action, payable trimestriellement. Leur rachat n'est pas obligatoire (sauf en cas de liquidation), mais elles peuvent être rachetées dans certaines circonstances. Ces actions sont rachetables au gré de la province, à une valeur de rachat, plus tout dividende cumulé et impayé, si celle-ci vend dans le public un nombre d'actions ordinaires qui ferait en sorte que sa participation dans la société tombe sous les 50 % de son capital social ordinaire. Hydro One peut, à son entière discrétion, choisir de régler la totalité ou une partie du prix de rachat en émettant d'autres actions ordinaires à la province. Si celle-ci n'exerce pas son droit de rachat, la société sera en mesure d'ajuster le dividende sur les actions privilégiées de sorte que leur taux de rendement soit de 0,50 % inférieur à celui du marché pour des actions privilégiées de notation semblable. Les actions privilégiées ne comportent pas de droit de vote, sauf dans des cas précis, et auraient priorité de rang sur les actions ordinaires advenant la liquidation de la société.

Ces actions privilégiées sont assorties de conditions de rachat sur lesquelles la société n'a aucune emprise puisque la province peut, en cas de changement de propriété, exercer son droit de rachat sans l'approbation du conseil d'administration de la société. Comme ce droit de rachat conditionnel échappe à la volonté de la société, les actions privilégiées ont été classées hors des capitaux propres aux bilans consolidés. La direction est d'avis qu'il est improbable que les actions privilégiées deviennent rachetables. Aucun ajustement de la valeur comptable des actions privilégiées n'a été constaté au 31 décembre 2013. Si, dans l'avenir, il devenait probable que les actions privilégiées soient rachetées, leur valeur de rachat serait ajustée.

Actions ordinaires

La société a 100 000 actions ordinaires émises et en circulation. Elle est autorisée à émettre un nombre illimité d'actions ordinaires.

Les dividendes sur actions ordinaires sont déclarés au gré du conseil d'administration de Hydro One et recommandés par la direction en fonction des résultats d'exploitation, du maintien de la structure du capital réglementaire réputée, de la situation financière, des besoins de liquidités et d'autres facteurs pertinents comme la pratique de l'industrie et les attentes de l'actionnaire.

Résultat par action

Le résultat par action correspond au bénéfice net de l'exercice, après dividendes cumulatifs sur les actions privilégiées, divisé par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation pendant l'exercice.

19. DIVIDENDES

En 2013, la société a déclaré des dividendes sur ses actions privilégiées de 18 millions de dollars (18 millions de dollars en 2012) et des dividendes sur ses actions ordinaires de 200 millions de dollars (352 millions de dollars en 2012).

HYDRO ONE INC.
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)
Pour les exercices clos les 31 décembre 2013 et 2012

20. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

Hydro One est détenue par la province. La SFIEO, la SIERE, l'Office de l'électricité de l'Ontario (l'« OEO »), Ontario Power Generation Inc. (« OPG ») et la CEO sont des apparentés à Hydro One puisque la province les contrôle ou exerce une influence notable sur celles-ci.

Hydro One reçoit de la SIERE des produits pour des services de transport, d'après les taux uniformes de transport approuvés par la CEO. Les produits tirés du transport comprennent 1 509 millions de dollars (1 474 millions de dollars en 2012) se rapportant à ces services. Elle reçoit de la SIERE des sommes pour la protection des tarifs ruraux. Les produits de distribution incluent 127 millions de dollars (127 millions de dollars en 2012) se rapportant à ce programme. Hydro One reçoit également de la SIERE des produits pour l'alimentation en électricité de collectivités éloignées du Grand Nord. Les produits de distribution comprennent 33 millions de dollars (28 millions de dollars en 2012) en lien avec ces services.

En 2013, Hydro One a acheté de l'électricité pour 2 477 millions de dollars (2 392 millions de dollars en 2012) sur le marché de l'électricité administré par la SIERE; pour 15 millions de dollars (10 millions de dollars en 2012) auprès d'OPG et pour 8 millions de dollars (7 millions de dollars en 2012) lesquels achats étaient visés par contrats d'électricité administrés par la SFIEO.

Aux termes de la *Loi de 1998 sur la Commission de l'énergie de l'Ontario*, la CEO doit recouvrer la totalité de ses charges d'exploitation annuelles auprès de sociétés de distribution et de transport de gaz et d'électricité. En 2013, Hydro One a engagé des frais de 12 millions de dollars (11 millions de dollars en 2012) auprès de la CEO.

Hydro One a des conventions de niveau de service avec l'OPG. Ces services comprennent des services extérieurs ainsi que d'ingénierie, de logistique et de télécommunications. En 2013, les produits générés par la prestation de services de construction et d'entretien de l'équipement eu égard à ces conventions se sont établis respectivement à 9 millions de dollars (10 millions de dollars en 2012) et ont été réalisés essentiellement par l'entreprise de transport. Les charges d'exploitation, d'entretien et d'administration liées à l'achat de services eu égard à ces conventions se sont établies à 1 million de dollars en 2013 (2 millions de dollars en 2012).

L'OEO finance la quasi-totalité des programmes de conservation et de gestion de la demande de la société. Ce financement couvre les coûts des programmes, les incitatifs et les frais de gestion. En 2013, Hydro One a reçu de l'OEO 34 millions de dollars (39 millions de dollars en 2012) en lien avec de tels programmes.

Hydro One verse des frais annuels de 5 millions de dollars à la SFIEO au titre de l'indemnisation de réclamations d'un montant supérieur à 10 millions de dollars payées par la SFIEO à l'égard de certaines activités de Ontario Hydro transférées à Hydro One le 1^{er} avril 1999.

Les paiements en remplacement des impôts sur le bénéfice des sociétés et les paiements en remplacement des impôts fonciers sont versés à la SFIEO, et des dividendes sont versés à la province.

Les achats et les ventes conclus avec des apparentés se font aux prix courants du marché ou au montant approximatif de la juste valeur, conformément aux exigences du Code d'affiliation de la CEO. Les soldes impayés à la clôture de la période ne portent pas intérêt et seront réglés en espèces.

Au 31 décembre 2013, la société détenait pour 250 millions de dollars des billets à taux variable de la province d'Ontario d'une juste valeur de 251 millions de dollars (251 millions de dollars en 2012).

Ce qui suit indique les montants à payer à des apparentés ou à recevoir de ceux-ci par suite des opérations susmentionnées.

<i>31 décembre (en millions de dollars canadiens)</i>	2013	2012
Montants à recevoir des apparentés	197	154
Montants à payer à des apparentés ¹	(230)	(261)
Placement	251	251

¹ Les montants à payer à des apparentés aux 31 décembre 2013 tiennent compte de montants à payer à la SIERE totalisant 217 millions de dollars (199 millions de dollars en 2012) en raison d'achats d'électricité.

HYDRO ONE INC.
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)
Pour les exercices clos les 31 décembre 2013 et 2012

21. ÉTATS CONSOLIDÉS DES FLUX DE TRÉSORERIE

Les variations des soldes hors trésorerie liés à l'exploitation sont les suivantes :

<i>Exercices clos les 31 décembre (en millions de dollars canadiens)</i>	2013	2012
Débiteurs	(78)	(30)
Montants à recevoir des apparentés	(43)	2
Matières et fournitures	—	2
Autres actifs	(5)	(4)
Créditeurs	(60)	(5)
Charges à payer	150	10
Montants à payer à des apparentés	(31)	(85)
Intérêts courus	5	10
Créditeurs et autres passifs à long terme	(11)	13
Passif au titre des avantages complémentaires de retraite et des avantages postérieurs à l'emploi	84	56
	11	(31)

Dépenses en immobilisations

Le tableau qui suit présente le rapprochement entre les investissements à l'égard d'immobilisations corporelles et le montant présenté dans les états consolidés des flux de trésorerie, compte tenu de la variation nette des charges à payer connexes :

<i>Exercices clos les 31 décembre (en millions de dollars canadiens)</i>	2013	2012
Investissements en capital à l'égard d'immobilisations corporelles	(1 312)	(1 363)
Variation nette des charges à payer comprises dans les investissements en capital à l'égard d'immobilisations corporelles	(21)	(10)
Dépenses en immobilisations liées aux immobilisations corporelles	(1 333)	(1 373)

Le tableau qui suit présente le rapprochement entre les investissements à l'égard d'actifs incorporels et le montant présenté dans les états consolidés des flux de trésorerie, compte tenu de la variation nette des charges à payer connexes :

<i>Exercices clos les 31 décembre (en millions de dollars canadiens)</i>	2013	2012
Investissements en capital à l'égard d'actifs incorporels	(82)	(91)
Variation nette des charges à payer comprises dans les investissements en capital à l'égard d'actifs incorporels	3	1
Dépenses en immobilisations liées aux actifs incorporels	(79)	(90)

Renseignements complémentaires

<i>Exercices clos les 31 décembre (en millions de dollars canadiens)</i>	2013	2012
Intérêts payés, montant net	395	411
Paiements en remplacement des impôts sur le bénéfice des sociétés versés	138	197

22. ÉVENTUALITÉS

Poursuites

Hydro One fait face à diverses poursuites, revendications et procédures réglementaires qui surviennent dans le cours normal de ses activités. De l'avis de sa direction, l'issue de ces affaires n'aura pas d'incidence défavorable significative sur la situation financière, les résultats d'exploitation et les flux de trésorerie consolidés de la société.

HYDRO ONE INC.
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)
Pour les exercices clos les 31 décembre 2013 et 2012

Transfert d'actifs

Les ordonnances de transfert aux termes desquelles la société a acquis certaines entreprises d'Ontario Hydro en date du 1^{er} avril 1999 n'ont pas entraîné le transfert du titre de propriété de certains actifs situés dans des réserves [telles qu'elles sont définies en vertu de la *Loi sur les Indiens* (Canada)]. La SFIEO détient actuellement ces actifs. Selon les modalités des ordonnances de transfert, la société est tenue de gérer ces actifs jusqu'à ce qu'elle ait obtenu tous les consentements nécessaires pour procéder au transfert du titre de propriété de ces actifs en sa faveur. La société n'est pas en mesure de prévoir le total du montant qu'elle pourrait avoir à verser par année ou de façon ponctuelle, afin d'obtenir les consentements nécessaires. En 2013, la société a versé environ 2 millions de dollars (1 million de dollars en 2012) à l'égard de ces consentements. Si la société ne peut obtenir les consentements requis, la SFIEO continuera de détenir ces actifs pour une durée indéterminée. Si la société est incapable de parvenir à un règlement satisfaisant, elle pourrait devoir déplacer ces actifs à d'autres endroits, et le coût de ce déplacement pourrait être élevé ou, dans un nombre restreint de cas, elle pourrait devoir abandonner une ligne et la remplacer par une centrale électrique au diesel. Les coûts associés à ces actifs pourraient avoir une incidence négative importante sur les résultats d'exploitation de la société si cette dernière ne pouvait les recouvrer par le truchement d'ordonnances tarifaires futures.

23. ENGAGEMENTS

Convention avec Inergi LP (« Inergi »)

Depuis 2002, Inergi, une société affiliée de Cap Gemini Canada Inc., fournit des services à Hydro One, notamment des services d'impartition en traitement des affaires et en technologies de l'information, ainsi que des services de soutien du système principal liés essentiellement à l'implantation et à l'optimisation du système SAP. La convention actuelle conclue avec Inergi viendra à échéance en février 2015.

Au 31 décembre 2013, les engagements annuels en vertu de la convention d'Inergi étaient comme suit : 130 millions de dollars en 2014; 22 millions de dollars en 2015; et néant en 2016 et par la suite.

Soutien prudentiel

Les entités qui achètent de l'électricité en Ontario par l'entremise de la SIERE doivent fournir une garantie établie selon leurs activités prévues sur le marché afin de réduire le risque de défaut. Au 31 décembre 2013, la société avait fourni à la SIERE un soutien prudentiel au nom de Hydro One Networks et de Hydro One Brampton Networks au moyen de garanties, en sa qualité de société mère, de 325 millions de dollars (325 millions de dollars en 2012) ainsi qu'au nom de deux distributeurs au moyen de garanties de 1 million de dollars (1 million de dollars en 2012). Par ailleurs, au 31 décembre 2013, la société avait fourni des lettres de crédit d'un montant de 21 millions de dollars (22 millions de dollars en 2012) à la SIERE. La SIERE pourrait effectuer des prélèvements sur ces garanties et (ou) ces lettres de crédit si ces filiales ou distributeurs omettaient de faire le paiement exigé par un avis de paiement en souffrance émis par la SIERE. Le paiement potentiel maximal correspond à la valeur nominale de toute lettre de crédit majorée du montant des garanties de la société mère.

Conventions de retraite

Des lettres de crédit bancaire ont été émises comme garantie du passif de la société aux termes d'un fonds en fiducie constitué en vertu du régime de retraite complémentaire destiné aux salariés admissibles de Hydro One. Le fiduciaire du régime de retraite complémentaire est tenu d'effectuer des prélèvements sur ces lettres de crédit si Hydro One manque à ses obligations aux termes du régime. Ces obligations incluent l'exigence de fournir au fiduciaire un rapport actuariel annuel ainsi que des lettres de crédit suffisantes pour garantir le passif de la société en vertu du régime, de verser les prestations exigibles dans le cadre du régime et de payer les frais liés aux lettres de crédit. Le paiement éventuel maximal correspond à la valeur nominale des lettres de crédit. Au 31 décembre 2013, Hydro One avait en cours pour 127 millions de dollars (127 millions de dollars en 2012) de lettres de crédit liées aux conventions de retraite.

HYDRO ONE INC.
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)
Pour les exercices clos les 31 décembre 2013 et 2012

Contrats de location-exploitation

Hydro One est engagée à titre de preneur à bail dans le cadre de contrats de location-exploitation irrévocables visant des immeubles utilisés par la fonction liée à l'administration et au service ainsi que du matériel de télécommunications entreposé. Ces contrats de location ont une durée moyenne allant de un an à cinq ans et sont assortis d'options de renouvellement pour des périodes allant de un an à dix ans pour certains contrats. Tous les contrats de location comprennent une clause permettant la révision à la hausse de la charge de location une fois par année ou au moment du renouvellement, selon la conjoncture des marchés en vigueur. La conclusion de ces contrats de location par Hydro One n'a pas donné lieu à l'imposition de restrictions à cette dernière. Hydro One Networks et Hydro One Telecom sont les principales entités concernées.

Au 31 décembre des exercices indiqués ci-après, les paiements minimaux futurs exigibles en vertu de contrats de location-exploitation irrévocables étaient les suivants :

<i>31 décembre (en millions de dollars canadiens)</i>	2013	2012
Dans moins de un an	11	10
Dans plus de un an mais moins de cinq ans	28	29
Dans plus de cinq ans	9	14
	48	53

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2013, la société a effectué des paiements de location totalisant 11 millions de dollars (9 millions de dollars en 2012).

24. INFORMATIONS SECTORIELLES

Hydro One compte trois secteurs isolables :

- l'entreprise de transport, dont les principales activités consistent à fournir des services de transport d'électricité et de raccordement et à assurer le transport de l'électricité dans l'ensemble du réseau électrique de l'Ontario;
- l'entreprise de distribution, dont les principales activités consistent à livrer et à vendre de l'électricité aux clients;
- le secteur « Autres », dont les activités sont essentiellement celles de l'entreprise de télécommunications.

La désignation des secteurs d'activité est fondée sur le statut réglementaire et sur la nature des produits et des services offerts. Les secteurs d'exploitation de la société sont établis en fonction des informations utilisées par le principal responsable de l'exploitation de la société, pour prendre les décisions liées à l'attribution des ressources et évaluer la performance de chaque secteur. La société évalue la performance de chaque secteur en se fondant sur le bénéfice avant les charges de financement et la provision pour paiements en remplacement des impôts sur le bénéfice des sociétés des activités poursuivies (exclusion faite de certains frais d'entreprise liés à la gouvernance attribués).

HYDRO ONE INC.
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)
Pour les exercices clos les 31 décembre 2013 et 2012

Les conventions comptables appliquées par les différents secteurs sont les mêmes que celles décrites dans le sommaire des principales conventions comptables (se reporter à la note 2 – Principales conventions comptables). Les informations sectorielles se présentent comme suit :

<i>Exercice clos le 31 décembre 2013 (en millions de dollars canadiens)</i>	Transport	Distribution	Autres	Chiffres consolidés
Produits	1 529	4 484	61	6 074
Achats d'électricité	—	3 020	—	3 020
Exploitation, entretien et administration	375	672	59	1 106
Amortissement	327	340	9	676
Bénéfice (perte) avant les charges de financement et la provision pour paiements en remplacement des impôts sur le bénéfice des sociétés	827	452	(7)	1 272
Charges de financement				360
Bénéfice avant la provision pour paiements en remplacement des impôts sur le bénéfice des sociétés				912
Investissements en capital	714	673	7	1 394

<i>Exercice clos le 31 décembre 2012 (en millions de dollars canadiens)</i>	Transport	Distribution	Autres	Chiffres consolidés
Produits	1 482	4 184	62	5 728
Achats d'électricité	—	2 774	—	2 774
Exploitation, entretien et administration	402	608	61	1 071
Amortissement	320	329	10	659
Bénéfice (perte) avant les charges de financement et la provision pour paiements en remplacement des impôts sur le bénéfice des sociétés	760	473	(9)	1 224
Charges de financement				358
Bénéfice avant la provision pour paiements en remplacement des impôts sur le bénéfice des sociétés				866
Investissements en capital	776	671	7	1 454

Total de l'actif par secteurs

<i>31 décembre (en millions de dollars canadiens)</i>	2013	2012
Total de l'actif		
Transport	11 846	11 586
Distribution	8 805	8 621
Autres	974	604
	21 625	20 811

Tous les produits, coûts et actifs sont, selon le cas, gagnés, engagés ou détenus au Canada.

25. ÉVÉNEMENT POSTÉRIEUR À LA DATE DU BILAN

Le 29 janvier 2014, Hydro One a émis pour 50 millions de dollars de billets portant intérêt au taux d'intérêt nominal de 4,29 % et échéant le 29 janvier 2064 aux termes de son programme de billets à moyen terme.